

14 Interface

Dossier 4-25

La Genève internationale

Entretiens avec

Micheline Calmy-Rey	7
Dante Martinelli	8
Mark Muller	11
Sandrine Salerno	12
Ivan Pictet	15
François Reinhard	17
Pascal Lamy	18
Jean-Pierre Stefani	22

Projet PAV 26-27

Patrimoine 28

Nouveau cycle de conférences

Zoom sur 30-31

Nouvelle loi sur l'énergie



Une génération – 22 ans – après la chute du Mur de Berlin, la gouvernance mondiale poursuit sa mue, aiguillonnée par les progrès technologiques qui accélèrent toute chose au risque de rompre certains équilibres.

Le territoire international, un défi pour notre avenir genevois

Il est des institutions qui suivent cette transformation, l'accompagnent, l'anticipent parfois, l'aident toujours : ce sont les organisations internationales. Aujourd'hui leur présence, leur poids dans l'ordre du monde a pris un sens tout particulier.

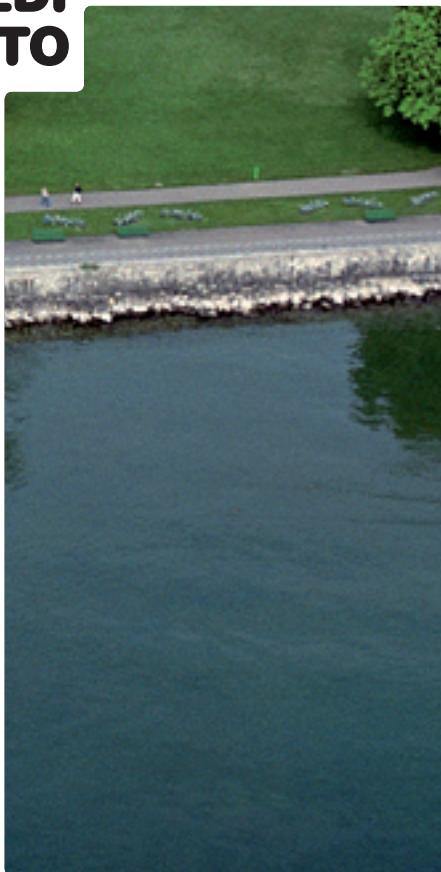
Genève accueille un grand nombre d'entre elles sur un périmètre plus grand que celui du PAV.

Cette comparaison compte pour nous, associations professionnelles. Car si le développement du périmètre de la Praille est reconnu par tous comme un projet essentiel pour l'avenir de notre canton, quel est notre regard sur la Genève internationale ? Que savons-nous des enjeux qu'elle représente, politiquement, économiquement, mais aussi d'un point de vue architectural ?

Afin d'apporter quelques éléments de réponse, Interface a rencontré certains des principaux acteurs de cette Genève méconnue mais si importante pour le développement et l'attractivité de notre canton.

Jean-Pierre Stefani, Président de la FAI

ÉDI
-TO



*En couverture:
le secteur des
organisations
internationales
vu depuis le
Parc Mon Repos
© Alain Grandchamp,
Documentation
photographique VdG*

*Page de gauche:
CICG – Centre
International
de Conférences
de Genève
© Luca Fascini*

Journal réalisé par la commission
Promotion et communication de la
Fédération des associations d'architectes
et d'ingénieurs de Genève – FAI

Rédaction

Paolo Amaldi, Christine Amsler, Philippe Calame, Marie Caruso, François Dulon, Guillaume Ferraris, Pierre-Yves Heimberg, Pascale Lorenz, Bénédicte Montant, Charles Pictet, Grégoire Pralong, Marie-Christophe Ruata-Arn et Jean-Pierre Stefani

Photos

Pierre Bellabosco, Philippe Christin, Alain Grandchamp, Luca Fascini, Edouard Hueber, Thomas Jantscher et Maya Rochat

Réalisation

Coordination et maquette :
Marie-Christophe Ruata-Arn
et Antoine Bellwald
Interface n° 14, février 2011, 3000 ex.

Editeur

FAI – Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève
CP 5278 – CH 1211 Genève 11
Téléphone: 022 715 34 02
Email: interface@fai-ge.ch
Site internet: www.fai-ge.ch

Comité de la FAI

Jean-Pierre Stefani, architecte (Prés.)
Norbert Besson, ingénieur
Dominique Boymond, géomètre
Hani Buri, architecte
François Dulon, architecte
Samuel Dunant, géomètre
Gérard-André Kohler, géomètre
Bénédicte Montant, architecte
Christian Morel, ingénieur
Charles Pictet, architecte
Athanase Spitas, architecte
Barbara Tirone-Chabert, architecte
Dana Dordea, secrétaire permanente

Commissions

Concours et appels d'offres
Ecoles et formation
Partenaires professionnels
Aménagement et urbanisme
Promotion et communication

Associations constitutives et membres FAI

SIA
Société suisse des ingénieurs et des architectes
AGA
Association genevoise d'architectes
FAS
Fédération des architectes suisses
AGI
Association genevoise des ingénieurs
AGG
Association genevoise des géomètres

Associations, commissions, archives, news et liens sur le site internet de la FAI
www.fai-ge.ch



La Genève internationale

Mondialement reconnue, localement méconnue

La Genève internationale a beau être l'une des images emblématiques du canton de Genève, on n'en a, à vrai dire, qu'une connaissance relative. On évoque volontiers son extraterritorialité, les avantages dont sembleraient jouir ses employés. On repère vaguement ses contours que l'on associe aux parcs des bords du lac, tout autant qu'au musée de l'Ariana ou au Jardin botanique. Bref, on n'en sait souvent que ce que les cartes postales nous en donnent à voir.

Et pourtant, loin des images de papier glacé, la Genève internationale se déploie sur un périmètre bien plus vaste que celui du PAV. Méconnaître ses acteurs, son fonctionnement, ses projets futurs, c'est se couper tout à la fois de notre histoire, mais aussi d'une partie importante de notre actualité.

Interface vous propose ce dossier afin de rappeler ce que les enjeux territoriaux, économiques et sociaux de la Genève internationale représentent pour le canton de Genève, et susciter un débat nécessaire sur ce sujet au sein de nos associations professionnelles.



© M. ROCHAT

« Arrivé devant le Palais des Nations, il le savoura. Levant la tête et aspirant fort par les narines, il en aimait la puissance et les traitements. Un officiel, il était un officiel, nom d'un chien, et il travaillait dans un palais, un palais immense, tout neuf, archimoderne, mon cher, tout le confort ! Et pas d'impôts à payer, murmura-t-il en se dirigeant vers la porte d'entrée. »

Albert Cohen, *Belle du Seigneur*, Gallimard, 1968, p. 43

 <p>Aux origines d'une vocation Quelques dates clés 6 « La Genève internationale me tient à cœur » 7 par Micheline Calmy-Rey</p>	 <p>La FIPOI Construire pour la Genève internationale 16 Organiser et gérer les projets 17 Entretien avec François Reinhard</p>
 <p>Du national au cantonal Les prérogatives d'un Etat hôte 8 Entretien avec Dante Martinelli Droits et devoirs de l'Etat hôte 9</p>	 <p>Mondialisation et localisation : un projet exemplaire 18 Entretien avec Pascal Lamy</p>
 <p>Du cantonal au communal Question de logistique 10 Une responsabilité assumée 11 Entretien avec Mark Muller Des liens à développer 12 Entretien avec Sandrine Salerno</p>	 <p>Chantiers Projets en cours 19 Perspectives Projets à venir 20 Le territoire de la Genève internationale Quelques images pour aide-mémoire 21</p>
 <p>Les Fondations Un rôle essentiel 14 Un certain regard sur la Genève internationale 15 Entretien avec Ivan Pictet</p>	 <p>Un patrimoine à valoriser Quel rôle pour les associations? 22 Entretien avec Jean-Pierre Stefani</p>
	<p>Conclusion Dialoguer, décider, projeter 23</p>

Aux origines d'une vocation

Quelques dates clés

Internationale depuis le 15^e siècle, lorsqu'elle accueillait les foires commerciales les plus importantes d'Europe, c'est véritablement à la fin du 19^e siècle que la ville de Genève devient l'un des centres de la diplomatie internationale, puis de la gouvernance mondiale.

1863

Des citoyens genevois fondent le Comité international de secours aux militaires blessés, rebaptisé en 1876 Comité international de la Croix-Rouge.

1864

Sous l'impulsion du Comité international de secours aux militaires blessés, une conférence diplomatique officielle adopte la première Convention de Genève, pierre angulaire du droit international humanitaire.

1872

Un tribunal arbitral réuni à Genève règle pacifiquement un conflit entre deux puissances mondiales, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Cet arbitrage connu sous le nom d'Arbitrage d'Alabama constitue l'un des fondements de la Genève internationale.

1919

Grâce à sa neutralité, reconnue par les puissances victorieuses de la Première Guerre mondiale lors du traité de Versailles, Genève accueille le siège de la Société des Nations (SDN). Les Assemblées Générales se tiennent alors à l'Hôtel Nation, futur Palais Wilson.

1926

Construction du Centre William Rappard. Premier bâtiment à être dédié uniquement aux organisations internationales, il abrite tout d'abord le Bureau International du Travail (BIT), puis le Haut Commissariat aux Réfugiés (CICR), et aujourd'hui l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC).

1945

Le rôle international de Genève est confirmé. La ville est choisie pour accueillir le siège européen de l'ONU. Dès lors, Genève va voir se multiplier les organisations internationales (OI) et les organisations non gouvernementales (ONG) sur son territoire.

Aujourd'hui Genève accueille 23 OI et 250 ONG possédant un statut consultatif auprès des Nations Unies. 165 états étrangers sont représentés par une mission ou une représentation auprès de l'ONU. La Genève internationale est non seulement un pan important de la politique étrangère suisse, mais aussi une source de prestige pour la Confédération.



La Genève internationale en quelques chiffres*

26	Organisations internationales avec un accord de siège établies en Suisse (dont 23 à Genève)
7	Organisations internationales avec un accord de nature fiscale
250	Organisations non gouvernementales avec statut consultatif auprès des Nations Unies établies à Genève
30	Fédérations et organisations internationales sportives dans le canton de Vaud
165	Etats étrangers représentés par une mission/représentation
4500 env.	Réunions et conférences organisées par année
170'600 env.	Délégués/experts assistant aux réunions et conférences
3000 env.	Visites à Genève de chefs d'Etat/gouvernement, de ministres et d'autres dignitaires
333	Conférences organisées au CICG et au CCV en 2009
49'944	Délégués participant à des conférences au CICG et CCV

*Sources 2010 : Confédération Suisse



© L. FASCINI

«Genève est, après New York, le plus grand centre de coopération internationale au monde. En nombre de conférences, elle occupe même la première place avec 4500 événements annuels.»

Micheline Calmy-Rey

Micheline Calmy-Rey

«La Genève internationale me tient à cœur»

A Genève, on parle toutes les langues, on côtoie des gens de tous les pays, 40 % de la population est étrangère et 75 % des résidents ont, sur trois générations, des origines extérieures à la Suisse. Cette extraordinaire ouverture au monde, Genève la cultive dans ses gènes. Calvin, Rousseau, Henri Dunant, pour ne citer qu'eux, ont insufflé à Genève des valeurs comme la tolérance, le dialogue, le respect et la dignité de l'autre. Genève n'est donc pas un endroit comme les autres et ce n'est pas un hasard si de nombreuses organisations internationales s'y sont durablement installées.

Genève est, après New York, le plus grand centre de coopération internationale au monde. En nombre de conférences, elle occupe même la première place avec 4500 événements annuels. C'est ici que l'on défend l'universalité des droits humains et du droit international humanitaire. C'est au sein des nombreuses organisations internationales spécialisées que se définissent de nombreuses règles touchant notre vie quotidienne: la fréquence des téléphones mobiles, les brevets de recherche, la lutte contre les maladies, les conditions de travail, les prévisions météorologiques, les droits de douanes, le statut des réfugiés, etc. La présence d'un environnement académique de premier plan en matière d'études internationales fait également de Genève un centre intellectuel où les idées foisonnent et s'échangent. N'est-ce pas au CERN qu'Internet a vu le jour et que l'on recherche les origines du monde?

La Genève internationale me tient à cœur. Elle offre au monde un centre de gouvernance mondiale, un réseau parmi les réseaux. Elle permet à la Suisse de contribuer activement à la recherche de solutions aux problèmes globaux qui touchent tous les habitants de la planète. Elle permet de soigner les contacts avec les décideurs de la diplomatie internationale et constitue une plateforme indispensable pour la défense de nos intérêts. Un avantage précieux à l'heure où la Suisse est amenée à défendre ses positions dans un contexte international devenu plus exigeant que par le passé.

La Genève internationale, on ne le dit pas assez, ce sont aussi des retombées économiques pour la région estimées à environ cinq milliards de francs par an. Ces avantages sont le résultat d'importants investissements consentis par la Confédération, le Canton et la Ville de Genève en matière d'accueil d'organisations internationales. Mais rien n'est définitivement acquis: la concurrence d'autres villes ou d'autres pôles régionaux est de plus en plus vive. Il devient plus difficile pour la Suisse de retenir à Genève les organisations internationales qui y sont installées ou d'en attirer de nouvelles. Les défis sont nombreux. Nous devons d'abord affronter des problèmes pratiques comme la pénurie de logements et de bureaux, la rénovation ou l'agrandissement des bâtiments des organisations internationales ou les exigences croissantes de sécurité.

Nous devons ensuite garantir l'attractivité de Genève en tant que lieu d'importance pour la gouvernance mondiale. Il s'agit de renforcer le caractère d'«agglomérat» de Genève – l'effet «cluster» – à savoir assurer une quantité suffisante d'entités actives sur les thèmes majeurs du moment. Nous devons enfin relever le défi de l'universalité en obtenant à moyen terme une représentation à Genève des 192 Etats membres de l'ONU. A ce jour, Genève accueille 165 missions permanentes.

Ensemble, secteur public et privé, nous pouvons relever ces défis logistiques, financiers, politiques, afin que la Suisse conserve son avance sur d'autres villes onusiennes concurrentes. Si nous ne le faisons pas, nous verrons l'attractivité de Genève amoindrie dans les années à venir.

*Micheline Calmy-Rey, Présidente de la Confédération Suisse
Cheffe du Département fédéral des affaires étrangères*



© P. CHRISTIN

La mission suisse

Les prérogatives d'un Etat hôte

Entretien avec Monsieur

**l'Ambassadeur Dante Martinelli,
Chef de la Mission permanente
de la Suisse auprès de l'Office
des Nations Unies et des autres
organisations internationales
à Genève.**

Quel est le rôle de la Mission permanente de la Suisse auprès des Nations Unies et des organisations internationales (OI) ?

Il est multiple, mais peut être résumé en deux volets. Le premier, relativement classique, est celui de la promotion des intérêts suisses au sein des OI et de la participation active aux négociations touchant beaucoup de domaines importants de la gouvernance mondiale. Il s'agit également de participer aux différentes négociations ou réunions bilatérales et multilatérales qui peuvent avoir lieu à Genève en marges des institutions officielles.

L'autre rôle est celui d'Etat hôte. Dans ce cadre nous mettons à disposition une infrastructure d'accueil pour les OI avec des investissements considérables de la part de la Confédération et du Canton, notamment à travers la FIPOI. Il faut faire en sorte que les OI déjà présentes ou celles qui seraient susceptibles de venir à Genève trouvent des infrastructures appropriées à leurs activités. Il faut garantir un accueil de haut niveau à cette communauté d'environ 40'000 internationaux qui travaillent et vivent à Genève et aux 170'000 délégués qui, chaque année, se réunissent à Genève. Cela nécessite des contacts suivis et une coopération active avec les autorités cantonales et municipales.

Quels sont les priorités de la Genève internationale aujourd'hui ?

Concernant le premier volet, les nombreuses négociations et discussions qui ont lieu ici réunissent de multiples acteurs. C'est l'une des caractéristiques de la Genève internationale. Six thématiques occupent le devant de la scène : les droits humains, le droit humanitaire, l'environnement, le commerce, la santé et le désarmement. Elles sont transversales et il est impossible à ce jour de cantonner un thème dans une institution particulière. Si on prend l'exemple de la santé, elle sera aussi bien traitée par l'OMS, le Fonds mondial, l'ONUSIDA ou la GAVI



© M. ROCHAT

Alliance que par l'OMC ou l'OMPI, pour l'aspect de la propriété intellectuelle. Chacun de ces grands chapitres concerne presque toutes les institutions présentes à Genève.

Quant à notre rôle d'Etat hôte, nous pouvons relever plusieurs enjeux. Premièrement, celui de faire en sorte que Genève soit toujours attrayante et concurrentielle, puisque concurrence il y a et qu'elle est forte. Elle vient notamment de New York, siège principal des Nations Unies. Mais elle se développe aussi dans d'autres grandes capitales européennes, Vienne par exemple, et dans certains pays extra-européens qui aimeraient héberger des OI. A ce sujet, la situation économique fait émerger une contradiction : comment allier la pression internationale pour la réduction ou la stabilisation des budgets des OI et notre volonté d'élargir la présence de ces dernières ?

Nous travaillons d'autre part à ce que nous appelons l'*«universalité»* de Genève. Nous essayons de faire en sorte qu'un maximum des 192 Etats membres des Nations Unies soit représenté à Genève. Nous avons fait beaucoup de progrès, puisque nous pouvons déjà compter sur 165 Etats étrangers. Mais nous devons mettre à disposition les moyens nécessaires pour atteindre cette universalité.

Pour en venir à l'élément architectural et immobilier, le grand défi à venir est celui de la rénovation des immeubles. Plusieurs OI ont leur siège dans des bâtiments qui datent et qu'il va falloir rénover. Ces coûts sont très élevés. Normalement, les rénovations doivent être prises en charge par les OI qui en sont propriétaires et donc par les Etats membres, mais avec la crise, certains rechignent à mettre à disposition les moyens financiers. C'est actuellement un thème qui occupe le devant de la scène. Enfin, la qualité des constructions est essentielle. Sans construire des éléphants blancs, nous devons bâtir de beaux objets qui deviendront des symboles aussi bien pour les OI que pour Genève.

Nouveau siège OMS/ONUSIDA construit par Dietmar Eberle et son bureau B+E Baumschlager-Eberle GmbH, Autriche.

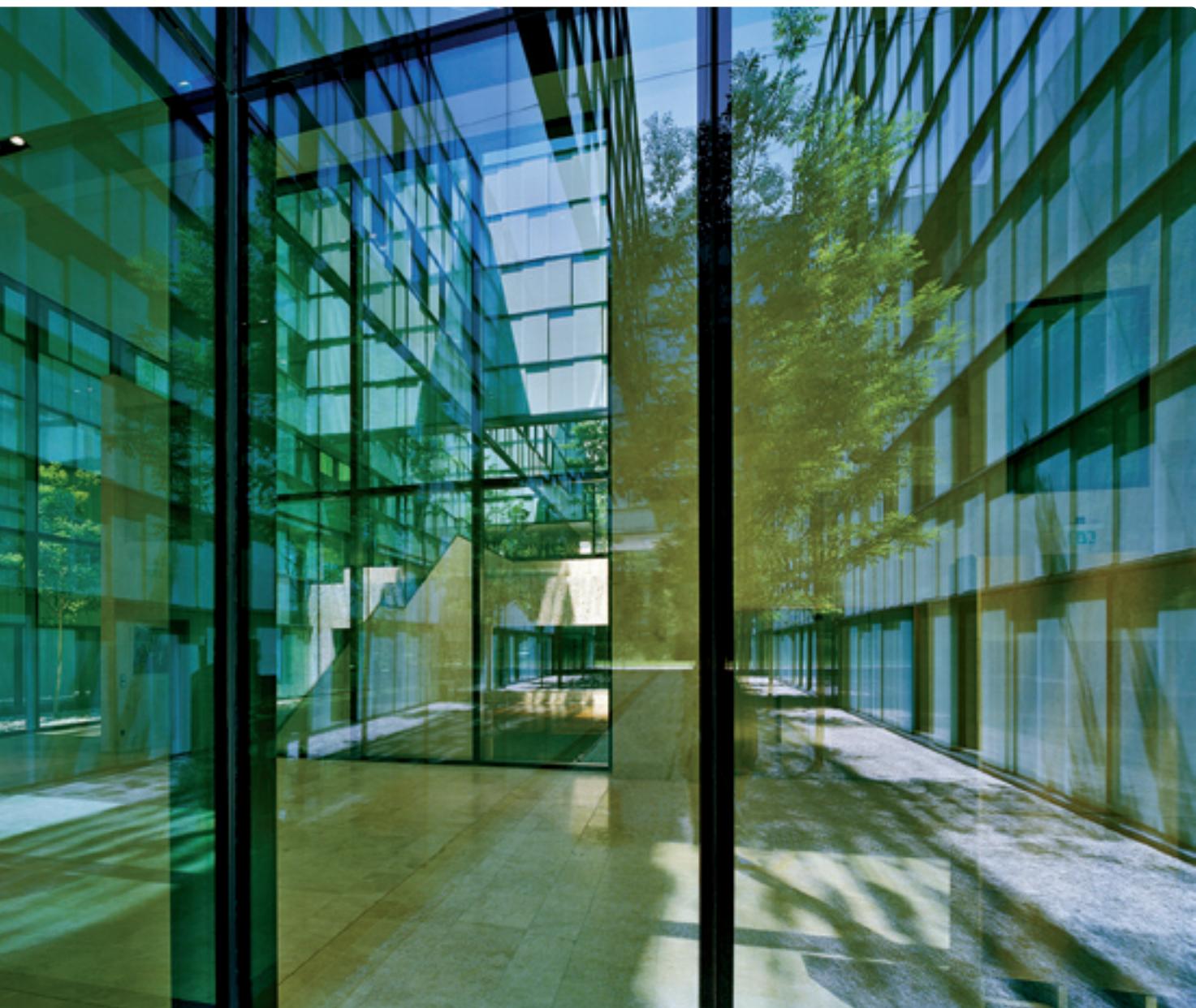
Le bâtiment «Perméabilité» situé derrière le bâtiment principal de l'OMS dans le quartier des Nations accueille 480 collaborateurs sur près de 13'500m² de surfaces de bureaux, salles de conférence, une cafétéria et deux niveaux en sous-sol de parking.



© E. HUBER

« Nous travaillons à ce que nous appelons l'*«universalité»* de Genève. Mais nous devons mettre à disposition les moyens nécessaires pour atteindre cette universalité. »

Dante Martinelli



Du national au cantonal

Droits et devoirs de l'Etat hôte

En tant qu'Etat hôte, la Suisse a élaboré une politique d'accueil menée en étroite collaboration entre le Canton, la Ville de Genève et la Confédération. Une base législative, des outils, des pratiques, tout est mis en œuvre pour répondre aux demandes de la Genève internationale.

Les enjeux économiques et politiques représentés par la Genève internationale sont vitaux pour notre pays. Les autorités fédérales y répondent par une politique d'Etat hôte qui s'appuie sur la *Loi fédérale et l'Ordonnance sur les priviléges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières*. Entrée en vigueur 2008, elle détermine les priviléges et les immunités des organisations internationales, et leur assure une offre substantielle en matière de locaux. La politique est assumée par la Mission permanente de la

Suisse auprès des Nations Unies, qui relève du Département des affaires étrangères. En tant que représentante officielle, la Mission joue un rôle double. Elle assure toutes les tâches spécifiques de la diplomatie, notamment la représentation et la protection des intérêts nationaux à travers sa division « multilatérale ». Sa division « hôte » quant à elle, œuvre comme un service du protocole d'un ministère des affaires étrangères, et gère entre autres le statut des fonctionnaires internationaux et de leurs familles.

Du cantonal au communal

Question de logistique

Les organisations internationales tiennent une place symbolique et économique de première importance à Genève.

Les autorités cantonales et municipales mettent tout en œuvre pour maintenir l'attractivité de la Cité de Calvin.

La communauté des fonctionnaires internationaux qui travaillent, vivent et consomment à Genève, représente 40'000 personnes. Les retombées économiques sont estimées à 2,5 milliards de francs par année. Conscient de cet apport, le Canton a adopté en 2004 une *Loi sur la Genève internationale*, créé un poste de Délégué à la Genève internationale, et formé une Commission consultative. Le but est de fournir les meilleures conditions cadres possibles aux organisations internationales. Mais aussi, comme le souligne Isabelle Rochat, conseillère d'Etat du Département de la sécurité, de la police et de l'environnement – département en charge du soutien aux OI et missions diplomatiques – « de renforcer la Genève

internationale comme espace de dialogue universel et interdisciplinaire pour la construction d'un monde meilleur ». Les autorités doivent gérer un autre aspect de ce dossier, celui de l'image et du lien existant entre le monde des internationaux et la population locale. Car la Genève internationale suscite aussi des commentaires contrastés au sein d'une société civile qui méconnaît souvent ses enjeux, ou la réalité de ses employés. Un dialogue s'est noué suite au référendum sur l'extension de l'OMC. Les autorités genevoises ont à cœur de le poursuivre.

Espaces verts

- [Green square] Espaces verts accessibles existants (y compris zone sportive)
- [Dashed green square] Espaces verts accessibles futurs (y compris zone sportive)
- [Light green square] Espaces verts à caractère agricole
- [Dark green square] Bois et bois.
- [Dark green square] Voies vertes structurantes
- [Orange square] Explanades, espace public et rues de villages
- [Red line] Pontons
- [Purple line] Passages sous ou sur routes, existants / à créer

Déplacements

- [Green line] Parcours piétons, existants / à créer
- [Yellow line] Parcours mixtes vélo-piétons, existants / à créer
- [Yellow line] Réqualification de la route de Ferney et de l'avenue de France
- [Dotted red line] Modération du trafic
- [Blue square] P+R Murs
- [Black line] Ligne de chemin de fer
- [Black line] Haltes RER
- [Blue line] Ligne de tram, existante / extension en projet
- [Dashed blue line] Ligne de bus n° 28 (ligne des Nations)
- [Blue circle] Arrêts de tram existants et futurs / arrêts de bus
- [Red line] Autoroutes et routes principales
- [Red dashed line] Route des Nations en projet
- [Circle] Adaptation de la jonction de Ferney

Bâtiments et potentiels constructibles

- [Blue square] Bâtiments des Organisations Internationales et des Missions diplomatiques
- [Blue square] Potentiels constructibles pour les O.I. (politique de stationnement restrictive)
- [Blue square] Potentiels constructibles pour les O.I. (hors de la Route de Ferney), contrôlés / à contrôler (politique de stationnement restrictive)
- [Blue line] Utilisation du sol à définir à long terme
- [Green square] Pavillons - divers équipements et services
- [Purple square] Potentiel de transformation / extension de bâtiments existants
- [Red square] Projets en cours



Plan directeur de quartier – Jardin des Nations.

Ce plan adopté en 2004 par les autorités cantonales et communales propose une vision globale d'aménagement concertée avec les organisations internationales, les représentants des partis politiques, les associations d'habitants et les associations de défense du patrimoine et de l'environnement.

Le PDQ et les perspectives 3D sont extraits du rapport final d'étude du Jardin des Nations. Ces documents sont disponibles sur le site internet de l'Etat de Genève : <http://etat.geneve.ch/dt/amenagement>



© M. ROCHAT

L'Etat de Genève Une responsabilité assumée

**Entretien avec Mark Muller,
Président du Conseil d'Etat
en charge du Département des
constructions et des technologies
de l'information.**

Que représente la Genève internationale pour le canton de Genève et comment œuvre-t-il pour renforcer cette présence synonyme d'emplois et de prestige?

D'une manière générale, la Genève internationale est l'un des grands atouts de notre ville, au même titre que la place financière, l'industrie horlogère ou, récemment, le négoce de matières premières. Le Conseil d'Etat y porte donc beaucoup d'importance. Plusieurs départements sont directement impliqués, dont le département des constructions et des technologies de l'information que je dirige. En effet, l'un des rôles majeurs du canton de Genève est de mettre à disposition, dans le cadre de la politique du logement et du territoire, des surfaces pour des bureaux et de l'habitat dédiés aux missions diplomatiques et aux OI. On travaille actuellement beaucoup sur le Jardin des Nations, le long de la route de Ferney jusqu'à Sécheron, où de nouveaux grands objets architecturaux vont être développés. Outre la FIPOI que je préside, d'autres fondations œuvrent pour l'accueil des OI à Genève. Ainsi, la Fondation du Centre International de Genève, dont je suis aussi président, s'occupe plus particulièrement des ONG.

Pour cela, menez-vous une politique d'acquisition active?

Comme vous le savez, le Canton met à disposition des terrains et la Confédération finance les constructions sous forme de prêt ou de dotation. L'Etat de Genève est déjà propriétaire de nombreux terrains, notamment dans le périmètre du Jardin des Nations. On n'a donc

pas véritablement besoin de développer une politique d'acquisition complémentaire. Cela dit, nous menons conjointement avec la Ville de Genève une politique de valorisation active. Il est important de souligner que la plupart des projets se mènent main dans la main avec les autorités municipales. Dans ce domaine, les objectifs stratégiques sont communs. Le Conseil d'Etat et le Conseil Administratif sont parfaitement conscients de l'importance de la Genève internationale et de la responsabilité qu'ils ont pour le rayonnement de la Suisse dans le monde. A cette bonne entente, il faut ajouter la FIPOI, qui est un outil de travail très efficace et qui nous permet d'avancer rapidement et de répondre aux exigences de notre politique d'accueil.

Au sein des deux exécutifs, vous nous dites que l'importance de la Genève internationale est pleinement perçue. Qu'en est-il au niveau de la population?

Je suis également extrêmement positif sur ce point-là. Il y a quelques années, nous avions perdu la votation sur la campagne Rigot et la place des Nations. Mais nous avons eu un signe fort avec le référendum sur le nouveau bâtiment de l'OMC. Cette fois-ci, la forte mobilisation de la société civile et de nombreuses personnalités, ainsi que la politique de communication active de l'OMC, ont participé au résultat positif du déclassement de terrain nécessaire pour l'expansion de cette organisation. J'ai le même sentiment au niveau national. Nous avons récemment reçu à Genève la Commission des constructions du Conseil national qui vote les crédits pour les constructions des OI, et pour la première fois, elle a voté le crédit pour l'OMC à l'unanimité. En venant sur place, ses membres ont pris conscience de l'importance des OI pour Genève, mais surtout pour la Suisse.

«Il est important de souligner que la plupart des projets se mènent main dans la main avec les autorités municipales. Dans ce domaine, les objectifs stratégiques sont communs.»

Mark Muller



© M. ROCHAT

La Ville de Genève Des liens à développer

**Entretien avec Sandrine Salerno,
Maire de Genève en charge
du Département des finances
et du logement.**

Quels sont les enjeux de la Genève internationale pour la Ville de Genève?

C'est avant tout un enjeu identitaire. La dimension internationale est un élément très important de l'identité de la ville: elle s'est construite sur sa réputation internationale, sur le CICR, la SDN puis, bien évidemment, les Nations Unies. 46 % des habitants sont étrangers, ils sont de toutes les confessions et de très nombreuses langues sont parlées sur l'espace public. Le métissage de la société genevoise ne se retrouve pratiquement nulle part ailleurs. Les OI et la richesse culturelle amenée par cette diversité permettent à Genève d'être considérée et vécue comme une grande ville, alors que dans les faits elle n'est qu'un petit village de 189'000 habitants. L'enjeu est également économique. Cette population de 40'000 personnes et d'environ 20'000 emplois est un apport économique non négligeable. Même si les fonctionnaires internationaux ne paient pas d'impôts, ils consomment, vivent, sortent à Genève et créent donc de la richesse. Nous devons garder cette ouverture sur le monde et sur les grandes problématiques actuelles. Tous les pans de la gouvernance mondiale sont traités à Genève – la santé,

les droits humains, le climat, le commerce, etc. – parce que tous les plus grands sièges des OI et des organisations liées aux systèmes onusiens s'y trouvent. C'est une richesse incommensurable.

Quel est le rôle de l'autorité communale?
Notre premier rôle est, tout d'abord, celui d'être une ville hôte. Genève reçoit et doit bien le faire. Il faut aller vers les gens, s'intéresser, s'informer et le faire en anglais. Notre rôle est celui d'une autorité bienveillante, qui écoute et qui dialogue. Les internationaux font partie de la ville et ils contribuent à l'identité genevoise. Nous devons faire en sorte qu'ils soient accueillis dignement, c'est la première mission et elle n'a pas toujours été remplie. Le deuxième rôle à développer est celui d'une passerelle entre la communauté internationale et les citoyens de notre ville. Les ressources en intelligence et le potentiel de rencontres sont énormes. On doit montrer aux Genevois en quoi ce qui est discuté dans ces instances globales est important et a une influence sur leur réalité locale et quotidienne. La ville peut jouer ce rôle de liant, notamment en commençant par les écoles. J'ai fait presque toute ma scolarité à Genève et jamais je n'ai été visiter le Palais des Nations ou le CICR. Les écoliers genevois devraient être les premiers ambassadeurs de leur ville.

Habiter et être éduqué dans une ville où autant de décisions pour notre avenir sont prises, où autant d'experts internationaux et d'hommes d'Etat s'arrêtent, devrait développer une sensibilité particulière sur les habitants et écoliers genevois. Or les gens ne s'y intéressent que très moyennement et les élus ne se sentent que peu concernés

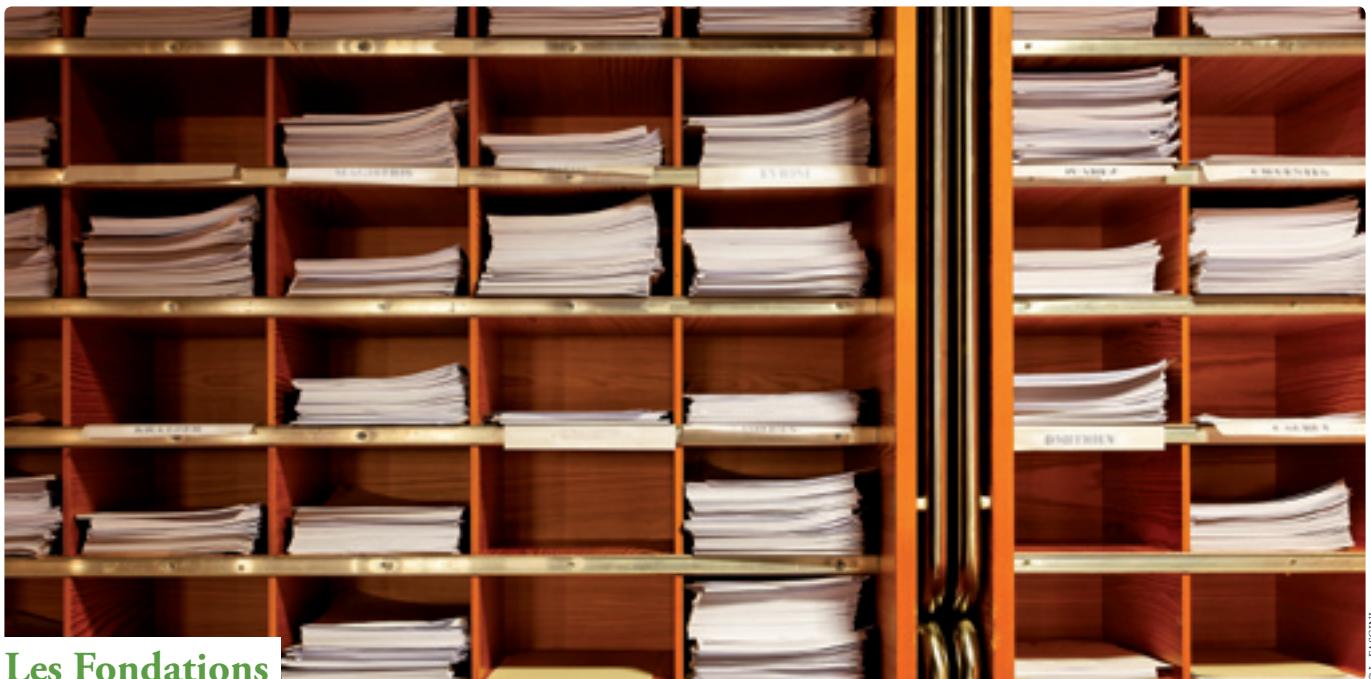
par la Genève internationale. Il y a d'un côté la Genève locale et ses dirigeants et, de l'autre, la Genève internationale. Ces deux mondes ne se rencontrent que très rarement. Le personnel administratif et politique ne se projette pas au-delà des frontières cantonales ou régionales. Ils sont élus pour s'occuper des problèmes des électeurs et s'affairent donc à des préoccupations hyper-locales. C'est pourquoi les élus à Berne sont très importants. J'aimerais à ce propos dire l'importance de Madame Micheline Calmy-Rey pour la Genève internationale, qu'elle défend depuis ses débuts en tant que Conseillère fédérale. Elle a permis, par exemple, le maintien du Conseil des droits de l'homme et de toutes les organisations qui gravitent autour. Ce départ aurait été un très mauvais signal pour nous. Nous devons faire en sorte que les habitants de notre ville se rendent compte de l'interdépendance de ces deux mondes. Nous devons proposer plus d'espaces où les savoirs et les connaissances peuvent être mutualisés. Je souligne à ce titre le projet du Portail des Nations de la Fondation Pictet pour le développement, qui est un premier pas dans cette direction. Nous avons une grande responsabilité et nous devons faire en sorte que les gens puissent se rencontrer. Bien évidemment l'un des moyens est la création de lieux physiques qui puissent le permettre.

**DOS
-SIER**



« Nous devons faire en sorte que les habitants de notre ville se rendent compte de l'interdépendance de ces deux mondes. Nous devons proposer plus d'espaces où les savoirs et les connaissances peuvent être mutualisés. »

Sandrine Salerno



© L. FASCINI

Les Fondations

Un rôle essentiel

On ignore souvent l'importance des fondations dans la politique d'accueil de la Genève internationale. Pourtant, qu'elles soient paraétatiques ou issues d'initiatives privées, leur participation au bon fonctionnement du système est essentielle.

Véritables chevilles ouvrières du système, de nombreuses fondations privées et publiques travaillent au rayonnement de la Genève internationale. Certaines s'attachent par exemple à simplifier l'intégration des internationaux et de leurs familles. D'autres font le lien entre la société civile et la Genève internationale, par l'organisation de rencontres et de conférences. Petit tour d'horizon non exhaustif.

Le Centre d'Accueil-Genève Internationale (CAGI), fondé en 1996 par les autorités fédérales et cantonales et soutenu par la Ville de Genève, contribue à l'intégration sociale et administrative des hôtes internationaux en fournissant notamment une aide en matière de recherche de logement.

Le Club suisse de la presse, inauguré en 1997, joue le rôle de passerelle entre les médias suisses et étrangers et les OI.

Le Club diplomatique organise de nombreux événements et conférences d'éminentes personnalités. Il contribue ainsi aux débats d'idées sur le rôle de la Genève internationale.

La Fondation du centre international de Genève (FCGI). Créeée en 1953 par l'Etat de Genève, elle a pour mandat de construire, d'acquérir et de gérer une part des immeubles destinés aux organisations non gouvernementales établies à Genève.

La Fondation pour Genève offre un accueil personnalisé aux collaborateurs internationaux et à leurs conjoints, et développe des actions pour renforcer et valoriser la position de Genève et de la région lémanique.

La Fondation des Immeubles pour les Organisations Internationales (FIPOI) s'occupe des questions liées à la construction des bâtiments de la Genève internationale.



© D.R.

« Rarement, au cours des 25 dernières années le canton de Genève a été gouverné de manière aussi ouverte sur l'étranger et l'international. Le gouvernement en place est proactif et semble être on ne peut plus conscient de l'importance de la Genève internationale. »

Ivan Pictet

La Fondation pour Genève

Un certain regard sur la Genève internationale

**Entretien avec Ivan Pictet,
Président de la Fondation pour
Genève et de la Fondation Pictet
pour le développement.**

En tant que Président de la Fondation pour Genève et important acteur privé, vous êtes un observateur privilégié de la Genève internationale. Comment se porte-t-elle aujourd’hui selon vous ?

A l’opposé de l’étude publiée en octobre 2010 par une importante association économique¹, je suis positif. Cette dernière jugeait l’état de la Genève internationale d’une manière comptable – elle relevait notamment une diminution de la croissance du nombre de fonctionnaires internationaux à Genève – sans prendre en compte le contexte général. Comme nous l’avons montré dans les quatre cahiers édités par Xavier Comtesse², un changement s’opère actuellement à Genève. Au niveau planétaire, la gouvernance globale est en pleine mutation. D’un système basé sur la guerre froide et donc sur deux blocs qui s’opposent, nous sommes passés assez rapidement à ce que nous appelons un système de type « multi-stakeholders ». De nouveaux acteurs prennent part à la gouvernance mondiale : les pays émergents, les ONG, la société civile et les grandes entreprises. Ce changement a amené assez logiquement la montée en puissance de ce qu’on appelle le « soft power », le pouvoir de la régulation normative, qui épouse le pouvoir coercitif des gouvernements des grandes puissances, ou celui du Conseil de sécurité de l’ONU basé à New York. Or, les OI qui font le « soft power » – c’est-à-dire l’OMS, l’OIT, l’UIT ou encore l’ISO – sont basées à Genève. Nous pouvons encore mentionner le World Economy Forum, basé à Cologny, qui joue un rôle fort de propositions et de réflexions et contribue au travail du G20. D’une manière générale, le rôle de « bons offices » qui prévalait jusqu’à la fin de la guerre froide reste important mais est dépassé par celui de plate-forme où se réfléchis-

sent et se produisent les nouveaux « codes de conduite » qui dirigeront les relations internationales dans le futur. Il ne s’agit donc pas d’avoir une croissance continue du nombre d’internationaux, mais d’avoir les OI et les ONG qui comptent et pèsent dans l’édition de ces nouveaux codes. Une autre caractéristique, plutôt locale, alimente mon optimisme par rapport à la Genève internationale. Au cours des 25 dernières années, le canton de Genève a rarement été gouverné de manière aussi ouverte sur l’étranger et l’international. Le gouvernement en place est proactif et semble être on ne peut plus conscient de l’importance de la Genève internationale, effort qui s’ajoute au rôle prépondérant joué par la Berne fédérale. Même la Ville de Genève s’efforce d’y apporter sa contribution positive.

Les deux fondations dont vous êtes président s’inscrivent-elles dans ce nouveau rôle de la Genève internationale ? J’ose l’espérer. La Fondation Pictet pour le développement est toutefois une initiative privée d’une autre nature, étroitement liée à l’Institut des hautes études internationales et du développement (IHEID). Les deux projets qu’elle porte, le Portail des Nations et le Centre des finances du développement, devraient faire le lien entre la Genève internationale et les secteurs académiques et privés. Géographiquement déjà, le Portail des Nations se situera au cœur même des OI. D’autre part d’un point de vue académique il était nécessaire de renforcer à Genève les études de finances du développement, et de tisser des liens étroits avec des organisations comme l’OMC, ou des ONG qui s’occupent de cette question. Si on ajoute à cela une place financière genevoise forte et diversifiée, la raison d’exister de cette Fondation ne se pose plus et son but est de faire de Genève un haut lieu d’expertise dans ce domaine. Elle devra également faire le lien entre la société civile et les OI.

Au-delà de ce rapprochement entre les relations internationales et la finance, il y a également des soucis d’image. L’image de la place financière en Suisse a été écornée ces dernières années et elle n’a plus aujourd’hui la réputation qu’elle mérite. Avec ce centre spécialisé sur la finance des pays qui en ont le plus besoin, nous pourrions faire d’une pierre deux coups : appuyer, par la recherche, les tentatives de régulation du commerce et de la finance

internationaux qui par la globalisation échappent au contrôle des Etats, et donner simultanément une autre image, améliorer la réputation de la place financière genevoise et suisse. Il est important également de noter qu’une partie du Portail des Nations sera ouverte au public. Ce sera un lieu d’échange et d’information, une vitrine sur la Genève internationale. Un rôle que joue depuis 1967 la Fondation pour Genève, qui s’est donnée d’une part comme mission de contribuer au rayonnement de Genève à travers le monde, et d’autre part de participer à l’accueil au sens large des internationaux installés à Genève.

On essaie également de faire en sorte que les décideurs, les constituants de ce « soft power » se rencontrent, afin que Genève devienne l’une des régions où la gouvernance mondiale se pense et se fait. Je suis toujours sidéré de voir le nombre de hauts fonctionnaires, de ministres, de directeurs de multinationales qui ont passé, travaillé ou même étudié à Genève. Et je crois que de ce point de vue, Genève n’usurpe pas sa réputation d’être une ville internationale de très haut niveau.

Rien que la Fondation pour Genève mobilise des milliers de personnes à travers ses manifestations. Le Club diplomatique et ses 500 membres organisent une fois par mois des conférences. Le Cercle des conjoints, fort de 250 membres, propose une bonne centaine de rencontres par an. Notre cercle d’accueil des internationaux contacte 1500 personnes par année par téléphone, et organise une fois par mois des séances de conseils pratiques sur la vie quotidienne à Genève. Finalement, l’Observatoire contribue activement à la réflexion sur l’avenir de Genève l’internationale. Il se passe donc beaucoup de choses, des amitiés se créent, des réseaux se mettent en place et je crois que la région lémanique reste bien ancrée dans le cœur des internationaux.

¹ BCG, CCIG, OCSTAT octobre 2010,
Genève ville mondiale, mythe ou réalité?, Genève

² Xavier Comtesse (sous la dir.), 2007-2010,
*Soft Governance, Multi-stakeholder, Responsabilité sociétale,
Soft institution*, La Fondation pour Genève



La FIPOI

Construire pour la Genève internationale

Un vaste périmètre, des bâtiments à entretenir, de nombreuses constructions en cours et une pléthore de projets futurs exigent une coordination précise entre tous les acteurs en jeu. Tel est le rôle de la FIPOI.

La concurrence pour accueillir le siège des organisations internationales se fait de plus en plus forte. Pour mener à bien ce qui devient un véritable « combat », pour reprendre le terme d'Isabelle Rochat¹, les autorités possèdent un outil essentiel : la FIPOI. Créée en 1964, cette fondation privée est le principal interlocuteur des OI désireuses de s'installer à Genève. Son savoir-faire basé sur plus de 45 ans d'expérience fait de cette fondation un outil fort apprécié des OI et un atout majeur de la Genève internationale. Son fonctionnement illustre de façon exemplaire la subsidiarité du fédéralisme helvétique. La Confédération lui alloue des prêts sans intérêt à cinquante ans, qu'elle met en retour à disposition des organisations internationales sous forme de crédit pour la construction, l'achat ou la conversion d'immeubles. Les autorités genevoises, elles, fournissent aux organisations des terrains gratuits en droit de superficie. Ainsi, depuis 1964, la Confédération a contribué à hauteur d'environ 731 mio de francs en prêts, et de 372 mio en dons, et le Canton et la Ville ont dédié aux OI environ 582'000 m² de terrain en droit de superficie.



© L. FASCINI

La Genève internationale en quelques chiffres*

17'247

Fonctionnaires permanents occupés dans les OIG et les missions permanentes établies à Genève (2009)

40'000 env.

Membres de la communauté internationale (collaborateurs des OI/MP, y.c scientifiques du CERN et membres de famille)

1000 env.

Emplois découlant de la Genève internationale (estimation)

8 mrd CHF env.

Budget annuel total des OI à Genève

237 mio env.

Contribution de la Suisse aux principales OI à Genève

* Sources 2010 : Confédération Suisse

¹ CCIG, BCGE, Canton de Genève, OCSTAT, 2010, op. cit., p. 24

Bâtiment administratif de la FIPOI destiné aux missions diplomatiques et aux organisations internationales à l'avenue de France. Projet du Group8, en cours de réalisation.



© GROUP8

La FIPOI Organiser et gérer les projets

**Entretien avec François Reinhard,
Directeur de la Fondation des Immeubles pour les Organisations internationales (FIPOI).**

Quel est le rôle de la FIPOI dans le paysage de la Genève internationale?

La FIPOI est une fondation de droit privé à but non lucratif. Constituée en 1964 par la Confédération et le Canton de Genève, l'objectif était de faciliter l'implantation des OI dans le canton de Genève. Aujourd'hui les tâches se sont diversifiées et sont réparties entre les quatre divisions. La « division des bâtiments » gère le parc immobilier de la FIPOI qui compte une dizaine d'immeubles administratifs et deux centres de conférence, que la Fondation loue aux OI. Cela représente un patrimoine d'un peu plus d'un milliard de francs. La « division des projets et d'extension de construction » s'occupe, comme son nom l'indique, des projets de construction pour les OI. Elle leur octroie des prêts préférentiels pour 50 ans et sans intérêt. Elle a récemment accordé des prêts pour le CERN

(bâtiment des physiciens), l'IUCN (extension du siège) le CICR (nouvelle halle logistique) et pour l'extension de l'OMC. Le Canton met à disposition les terrains nécessaires à ces constructions sous forme de droit de superficie gratuit, également pour une durée de 50 ans. A ce jour, la FIPOI a accordé pour plus d'un milliard de prêts depuis 1964. Cette deuxième division épouse également les OI qui n'ont pas les compétences techniques ou organisationnelles nécessaires pour conduire leurs projets de construction, notamment au niveau de l'organisation de concours d'architecture ou des demandes de messages aux Chambres fédérales pour les crédits. Je préside par exemple la Commission de construction de l'OMC qui donne les grandes orientations, contrôle les délais, les coûts et la qualité. La troisième division est la « division conférence », qui est chargée de l'organisation et la mise sur pied des conférences internationales qui se tiennent au Centre International de Conférences de Genève (CICG) ou au Centre de Conférences de Varembé (CCV). Elle organise plus de 300 événements par année. Quatrième entité, la « division des finances » gère plusieurs millions de francs destinés soit aux bâtiments, soit aux prêts accordés aux OI. L'ensemble des quatre divisions représente environ cinquante collaborateurs.

« Les projets des organisations internationales suivent exactement le même parcours que les projets privés ou publics.

On les soumet aux lois et aux pratiques usuelles locales en matière d'urbanisme et de construction. »

François Reinhard



© M. ROCHAT

La construction des bâtiments des OI a-t-elle ses propres règles et procédures?

On essaie de faire en sorte que les projets des OI suivent exactement le même parcours que les projets privés ou publics. On les soumet aux lois et aux pratiques usuelles locales en matière d'urbanisme et de construction. La seule exception légale porte sur le droit de recours. Dans la Loi sur les constructions et installations diverses, un article mentionne qu'une autorisation de construire délivrée à une OI ne peut pas être soumise à recours. C'est un énorme avantage. Par contre, des oppositions peuvent porter sur le déclassement de terrain. C'est ce qui s'est passé avec l'OMC. Le référendum municipal portait sur le déclassement du terrain qui va accueillir le nouveau bâtiment. Mais il est important de souligner que les OI, de par leur statut d'extraterritorialité, ne sont pas obligées de suivre les lois et pratiques du pays hôte et bénéficient de l'immunité de juridiction. Heureusement, elles sont toujours respectueuses de ces dernières.

OMC

Mondialisation et localisation : un projet exemplaire

**Entretien avec Pascal Lamy,
Directeur général de l'Organisation
Mondiale du Commerce (OMC).**

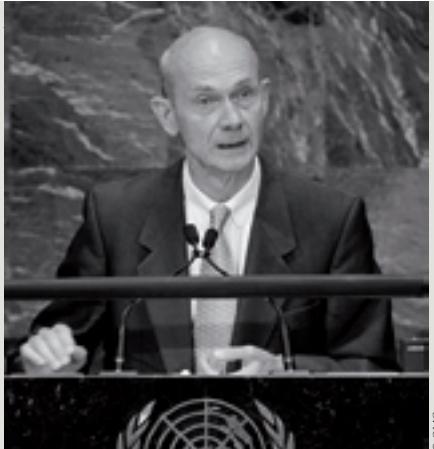
L'OMC est une organisation internationale dont l'objectif est l'ouverture des marchés dans l'intérêt de tous. Est-ce un atout d'avoir son siège à Genève, et si oui pourquoi ?

L'OMC prône l'ouverture progressive et régulée des échanges. Pour accomplir cette mission, nous travaillons de concert avec d'autres organisations ou agences spécialisées de l'ONU, comme l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la CNUCED, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), ou l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). C'est pour cette raison qu'il est important que l'OMC soit, et reste basée à Genève qui est un véritable carrefour d'échanges, créant un effet de réseau. L'autre atout de Genève est sa géographie, qui présente les avantages d'une grande ville sans en avoir les inconvénients. Pour preuve, l'aéroport est rapidement accessible, ce qui est un plus pour les personnes qui, comme moi, voyagent beaucoup et partout dans le monde. Les créneaux horaires permettant de travailler avec les zones Asie ou Amériques sont commodes. L'environnement éducatif et universitaire est aussi de bonne qualité, ce qui est un atout appréciable pour les recrutements.

Que faut-il que le pays hôte et les autorités genevoises entreprennent pour que l'OMC ait des conditions optimum de fonctionnement et d'accueil à Genève ?

Nous avons de bonnes conditions de fonctionnement et d'accueil et une très bonne coopération avec les autorités de Genève et de la Confédération. En 2008, après trois ans de consultation, nous avons abouti ensemble, à un projet de rénovation et extension de notre siège actuel, le Centre William Rappard, nous permettant de rester à Genève sur un site unique.

Cela dit, Genève est une ville où la vie est chère et où nos collaborateurs peinent souvent à trouver un logement à proximité et à



viendra le climatiseur naturel du bâtiment (réseau Genève-Lac-Nations) et les systèmes de chauffage et de refroidissement seront alimentés par les eaux profondes du lac, transportées et distribuées suivant un réseau hydrothermique. Ce système développé par les Services Industriels de Genève permettra de chauffer le bâtiment neuf en utilisant des pompes à chaleur.

De façon plus générale, toutes les autres sources d'énergie immédiatement disponibles sur le site (l'ensoleillement, les mouvements d'air, la végétation, les caractéristiques des sols et les ressources énergétiques) seront exploitées de façon durable. L'exceptionnelle luminosité des bords du lac est également un atout, et le nouveau bâtiment qui communique avec l'ancien, a été conçu pour que la lumière du jour éclaire les bureaux le plus longtemps possible. Pour répondre aux besoins du personnel de l'OMC, des citerne récupéreront les eaux de pluie. Cette opération, combinée avec un système de limitation de consommation, entraînera une réduction des dépenses en eau de 30 %. Toutes ces caractéristiques environnementales permettront de réduire les coûts de fonctionnement du bâtiment.

Comment l'OMC a-t-elle perçu la réponse favorable des Genevois au projet d'extension lors du référendum ?

Le débat nourri suscité par le référendum nous a rapprochés de la population genevoise et depuis lors, nous poursuivons ce dialogue.

Chaque année depuis 2009, nous ouvrons nos portes à la population genevoise, lui permettant de découvrir le bâtiment mais également de comprendre notre travail et de rencontrer les fonctionnaires de l'OMC. Cette année, nous ne dérogerons pas à la règle, même si certaines contraintes liées à la rénovation du bâtiment existant, à la construction du nouveau bâtiment et aux négociations de Doha, pourraient nous obliger à revoir le format de cette journée portes ouvertes.

« Le débat nourri qu'a suscité le référendum nous a rapprochés de la population genevoise et depuis lors, nous poursuivons ce dialogue. »

Pascal Lamy



© WITTOHT

Chantiers

Projets en cours

Le canton de Genève n'est pas réputé pour son dynamisme en matière d'immobilier. Et pourtant, si un secteur peut faire démentir cette réputation, c'est bien celui des organisations internationales. Entre les projets en cours et ceux à venir, ce n'est pas moins d'une dizaine d'œuvres architecturales qui verront le jour prochainement dans la cité du bout du lac.

Parmi les projets en cours, relevons le nouveau bâtiment du **CERN** destiné aux physiciens qui travaillent sur le projet LHC. D'une emprise au sol de 807 m², la nouvelle construction offrira 300 nouvelles places de travail sur une surface nette de 2927 m² et pour un coût de 31 mio.

Le **CICR** va avoir son nouveau centre logistique dans la zone industrielle de Meyrin-Satigny, destiné à stocker des produits pharmaceutiques et orthopédiques, ainsi que divers équipements. D'un coût de 31 mio, il abritera également des locaux d'archivage, des bureaux et un parking.

A l'avenue de France, la **FIPOI** construit un bâtiment administratif de 400 places de travail qui recevra fin 2011 des collaborateurs d'OI, d'ONG, de missions diplomatiques et d'entreprises privées. 130 places de parkings sont également prévues pour cet immeuble devisé à 55 mio.

Le projet le plus important en ce moment est probablement celui du **Centre William Rappard** (CWR) pour l'OMC. Devisé à une hauteur de 130 mio, le CWR va réunir toutes les activités de l'OMC et augmenter son nombre de places de travail. Quatre phases sont prévues. 1) – La rénovation du bâtiment existant par l'amélioration de son isolation thermique et la réduction de sa consommation énergétique. 2) – L'aménagement d'une extension intra-muros et la création de nouveaux espaces, salles de réunion et de conférences. 3) – La construction d'un bâtiment administratif de 12'000 m² répondant aux exigences du label Minergie P. 4) – La réalisation d'une protection périphérique. L'achèvement des quatre phases est prévu pour fin 2012.



© WITTOHT



© GROUP 8

Rénovation du Centre William Rappard (OMC) par Group8, Genève.

**DOS
-SIER**



Perspectives

Projets à venir

Vitrines ou passerelles, lieux d'échanges ; les projets à venir interrogent tous les liens à créer entre Genève et sa zone internationale.

En 1994, l'architecte Massimiliano Fuksas remportait le concours pour l'aménagement de la place des Nations. Le projet primé proposait un réaménagement d'envergure avec pas moins de sept bâtiments disposés autour de la place, dont un nouveau bâtiment pour l'Institut des hautes études internationales (aujourd'hui IHEID), une Maison de la paix, une Maison universelle et une Maison des droits de l'homme. Jugé trop ambitieux, ce projet fut rejeté par les citoyens de la ville de Genève lors d'une votation en juin 1988. Ironie de l'histoire, plusieurs des projets à venir rappellent les ambitions de la vision fuksasienne. La Tour des Feuillantines, par son emplacement en est un exemple. Mais on peut également citer la densification de la place des Nations, ou encore le campus IHEID.

Salle de conférence de l'OMPI: une nouvelle salle de conférence va être réalisée au coin de la Place des Nations.

Tour des Feuillantines: à proximité de la place des Nations, entre la route de Ferney et l'avenue de la Paix, cette tour de 15 à 20 étages devrait accueillir ces prochaines années des archives et des bureaux pour l'ONU, ainsi que des appartements résidentiels dédiés en priorité aux collaborateurs des Nations Unies.

Campus de la paix de IHEID: il comprend la Maison de la paix et une résidence proposant 250 lits aux étudiants. Située au cœur des OI, la Maison de la paix regroupera les activités de recherche et d'enseignement sur une surface de plus de 12'000 m². Ce campus se verra complété par le Portail des Nations, projet financé par la Fondation Ivan Pictet pour le développement, et qui accueillera un centre de recherche sur le financement du développement ainsi qu'un centre de rencontre et de dialogue.



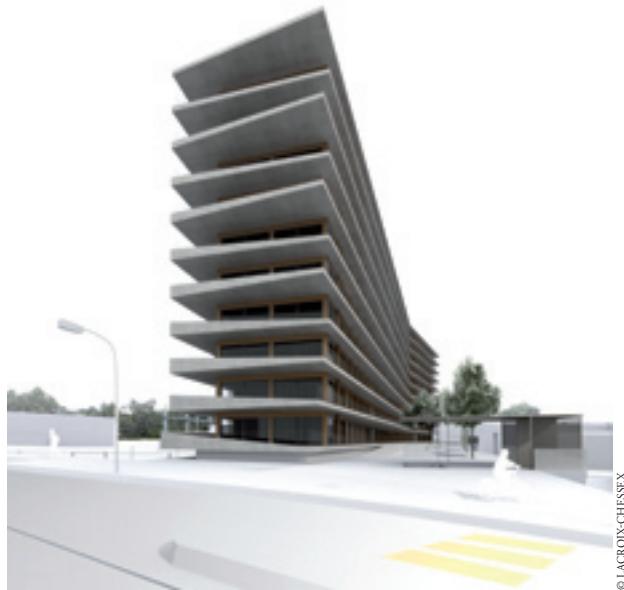
© BEHNISCH

Salle de conférence de l'OMPI
Suite à la réalisation du nouveau bâtiment administratif, le bureau d'architectes Behnisch Architekten de Stuttgart réalisera une nouvelle salle de conférence de 871 places au croisement de la route de Ferney et du chemin des Colombettes.



Le Portail des Nations

Projeté par l'architecte genevois Charles Pictet, il pourrait s'étendre sur 2000 m² et remplacer le pavillon Rigot. Il est lié au projet de Maison de la paix, le futur campus de l'IHEID, qui devrait voir le jour à l'horizon 2012.



Logements pour étudiants IHEID

Situé en vis-à-vis de la Maison de la paix, le bâtiment dessiné par le bureau genevois Lacroix-Chessex est une barre brisée dont l'un des grands côtés épouse la courbe des voies CFF.

Le territoire de la Genève internationale

Quelques images pour un aide-mémoire

Depuis la création de la FIPOI en 1964, les ingénieurs géomètres de Genève ont eu le plaisir et l'honneur d'accompagner le développement territorial et immobilier de la Genève internationale à travers diverses prestations : relevés pour les phases d'étude, travaux fonciers (divisions parcellaires, création de droits de superficie, ...), implantation et cadastratation de bâtiments exemplaires. Pour illustrer l'importance actuelle de ce site aujourd'hui et les enjeux que son développement représentera pour notre canton à l'avenir, voici quelques éléments de comparaison.

Le parcellaire de la FIPOI et des organisations internationales s'étend sur environ 80 hectares, auquel il faut ajouter les 60 hectares des propriétés des états tiers (ambassades, missions, ...), soit un total de 140 hectares, et ceci sans compter les surfaces des parcelles en location. Cela correspond environ à la superficie d'une commune telle que Chêne-Bourg.

Le périmètre élargi de la Genève internationale, que l'on appelle communément « le Jardin des Nations », est un domaine d'une surface totale de 350 hectares. Cela correspond à peu près à la superficie de la Commune de Cologny. Pour comparaison, la Principauté de Monaco ne fait que 200 hectares ; le périmètre d'aménagement du PAV, quant à lui enjeu d'importance, ne concerne que 230 hectares !

Quant au parc immobilier des OI, la superposition de l'ensemble des bâtiments de la Genève internationale correspondrait à une tour de 2400 étages, soit 7200 mètres de hauteur.

*Pour l'AGG,
Ph. Calame et R-Y. Heimberg*

L'ampleur du territoire des organisations internationales représente sur notre canton :

- l'équivalent de 500 terrains de football
- 60 parcelles publiques (Confédération, Canton de Genève, FIPOI, ...)
- 160 parcelles propriétés des états étrangers
- plus de 2000 points limites de propriété (parcelles ou DDP - droits distincts et permanents de superficie)
- 210 bâtiments consacrés aux OI
- 380 bâtiments privés occupés par les Etats étrangers
- soit un total de près de 600 bâtiments

De nouvelles constructions emblématiques d'un changement. Une Maison et un Campus de la paix, un portail des Nations s'ouvrant sur un Jardin du même nom. Cette nomenclature chargée de symboles souligne des changements majeurs que connaît la Genève internationale depuis quelques années. Elle appelle aussi une



Un patrimoine à valoriser

Quel rôle pour les associations professionnelles ?

Entretien avec Jean-Pierre Stefani, Président de la FAI.

Existe-t-il un processus de construction particulier pour les bâtiments des OI ?
Les organisations internationales ont légalement le droit de travailler sur mandat direct. Cependant, la plupart des constructions de ces dernières années ont fait l'objet de concours internationaux, dont les règlements suivaient par analogie les prescriptions de la Norme SIA 142 en matière de concours. Cela pour dire que les projets des OI respectent les usages et législations en vigueur dans le pays hôte et par conséquent dans notre canton. Par ailleurs, l'Etat de Genève a fait voter une loi qui ne permet pas de faire recours à une autorisation de construire déposée par une OI. Les recours peuvent uniquement concerner les affectations ou les déclassements de zone pour des constructions

question pour conclure ce dossier : savoir si le rôle de nos associations professionnelles ne doit pas changer lui aussi.



futures comme ce fut le cas en 2010 pour l'extension de l'OMC. Ceci est un élément important et un signe fort à l'intérêt que porte le canton à la Genève Internationale.

Pour quelle raison ?

Cette loi permet d'éviter la lenteur typiquement genevoise en matière de réalisation de projets. On le sait, la concurrence est forte pour l'accueil des OI, et les risques de blocage liés à un cadre législatif seraient un désavantage concurrentiel considérable.

Ce périmètre est-il porteur d'une production architecturale particulière ?

Pour moi, cette tradition de concours est l'une des sources de la forte identité architecturale qui se développe dans ce périmètre. Il y a actuellement des bâtiments de caractère qui s'implantent parfaitement dans ce paysage. La notion de paysage est ici essentielle. On a appelé très justement le Plan directeur de ce périmètre le Jardin des Nations. Le potentiel constructible de la zone du Jardin des Nations est énorme, et la procédure de modification de limite de zone en cours, si elle est acceptée, augmentera encore ce potentiel. Mais nous ne devons pas oublier que nous sommes dans un environnement idyllique sur le plan du paysage, un véritable jardin vallonné, avec une végétation magnifique. Ce périmètre extraordinaire propose de plus des points de vue surprenants sur le lac. C'est une sorte de grand campus universitaire dédié aux OI et ONG qui s'étale pratiquement du Grand-Saconnex au lac et dont il faut absolument valoriser les caractéristiques.

Comment garder et mettre en valeur ce patrimoine paysager ?

Il y a, je pense, quatre points importants pour y parvenir. Tout d'abord, réaliser le Plan directeur du Jardin des Nations et particulièrement les grandes pénétrantes vertes qui permettront une mobilité douce dans cet espace. Ensuite, il faut que l'aéroport international de Genève modifie son plafond aérien pour permettre de construire plus haut, et ainsi de densifier tout en conservant de grands espaces verts. Il est également nécessaire de développer une architecture de la sécurité qui diffère de ce réflexe de cloisonnement issu du traumatisme du 11 septembre 2001. Il faut garder cette notion d'ouverture qui règne aujourd'hui encore sur ce périmètre, afin que le Jardin des Nations ne devienne pas la zone villa des Nations. Enfin, il faut que la population et les associations professionnelles s'approprient ce périmètre et participent aux réflexions et débats d'idées de manière proactive, afin de faire de ce lieu un symbole identitaire plus important encore que le Jet d'eau pour notre canton.

« Il faut que la population et les associations professionnelles s'approprient ce périmètre en participant aux débats d'idées et aux réflexions de manière proactive. »

Jean-Pierre Stefani



*Rénovation et extension de
l'Union interparlementaire (UIP)
au Grand-Saconnex réalisé en 2002
par les architectes lausannois
Ueli Brauen et Doris Wälchli.*

© T. JANTSCHER

Conclusion

Dialoguer, décider, projeter

La gouvernance mondiale change ; on ne pourra proposer des solutions qui valoriseront le territoire des organisations internationales, ses qualités et ses potentiels, sans en tenir compte.

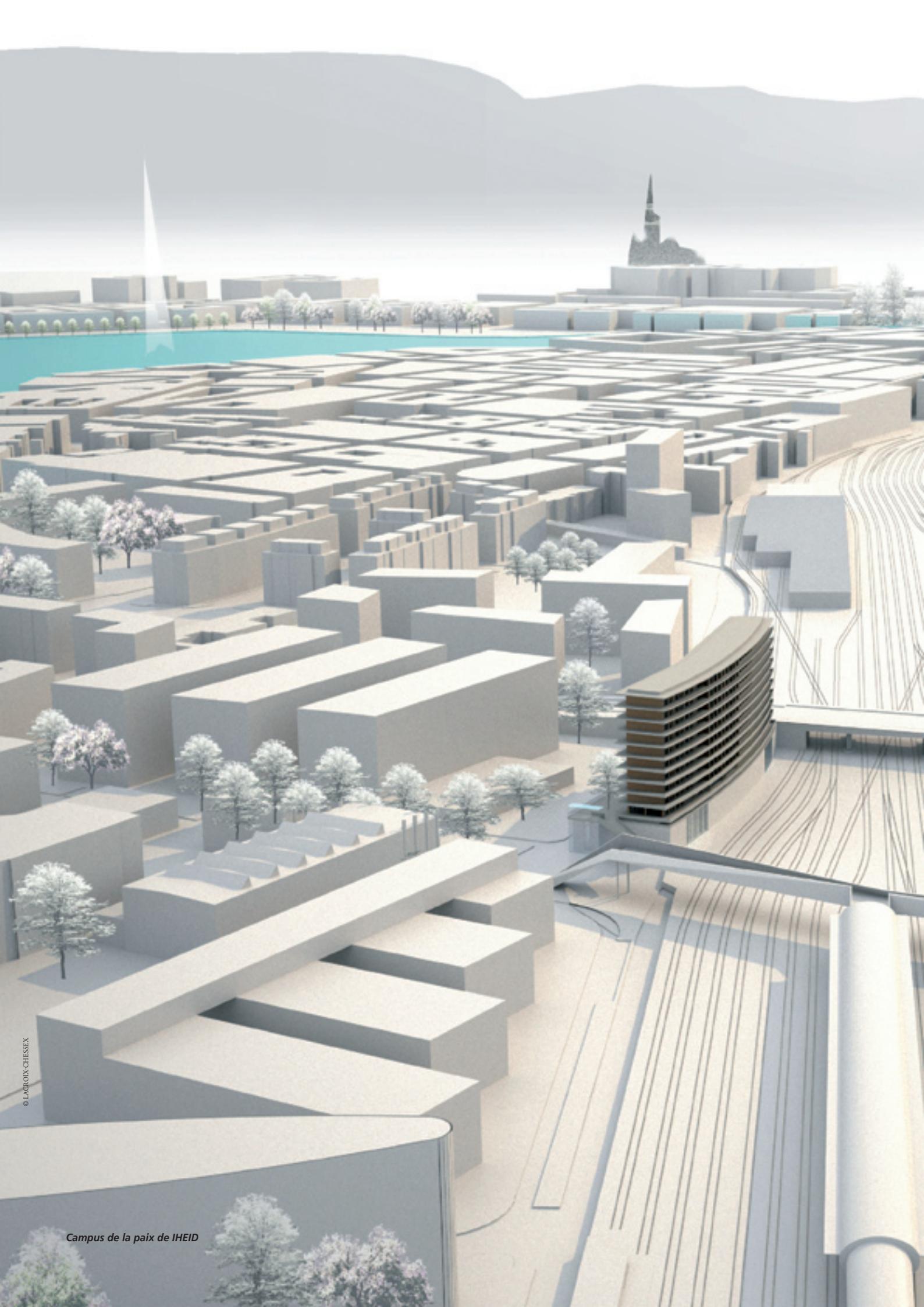
Bien sûr, les atouts de Genève et de l'arc lémanique sont nombreux : un système économique diversifié et de pointe qui permet une stabilité appréciée des instances de la gouvernance mondiale. De fortes synergies possibles entre les organisations internationales et les secteurs économiques phares, notamment avec le secteur financier, celui de la santé ou encore du négoce des matières premières. La qualité du système de formation supérieur et de la recherche est également un avantage concurrentiel de taille. Le CERN profite du voisinage de l'EPFL et les organisations spécialisées dans le domaine de la santé celui de deux hôpitaux universitaires de renommée mondiale. Mais les défauts existent. La pénurie de logements, de crèches et d'écoles privées en sont les principaux. Ils font l'objet de nombreuses discussions au sein de la communauté internationale.

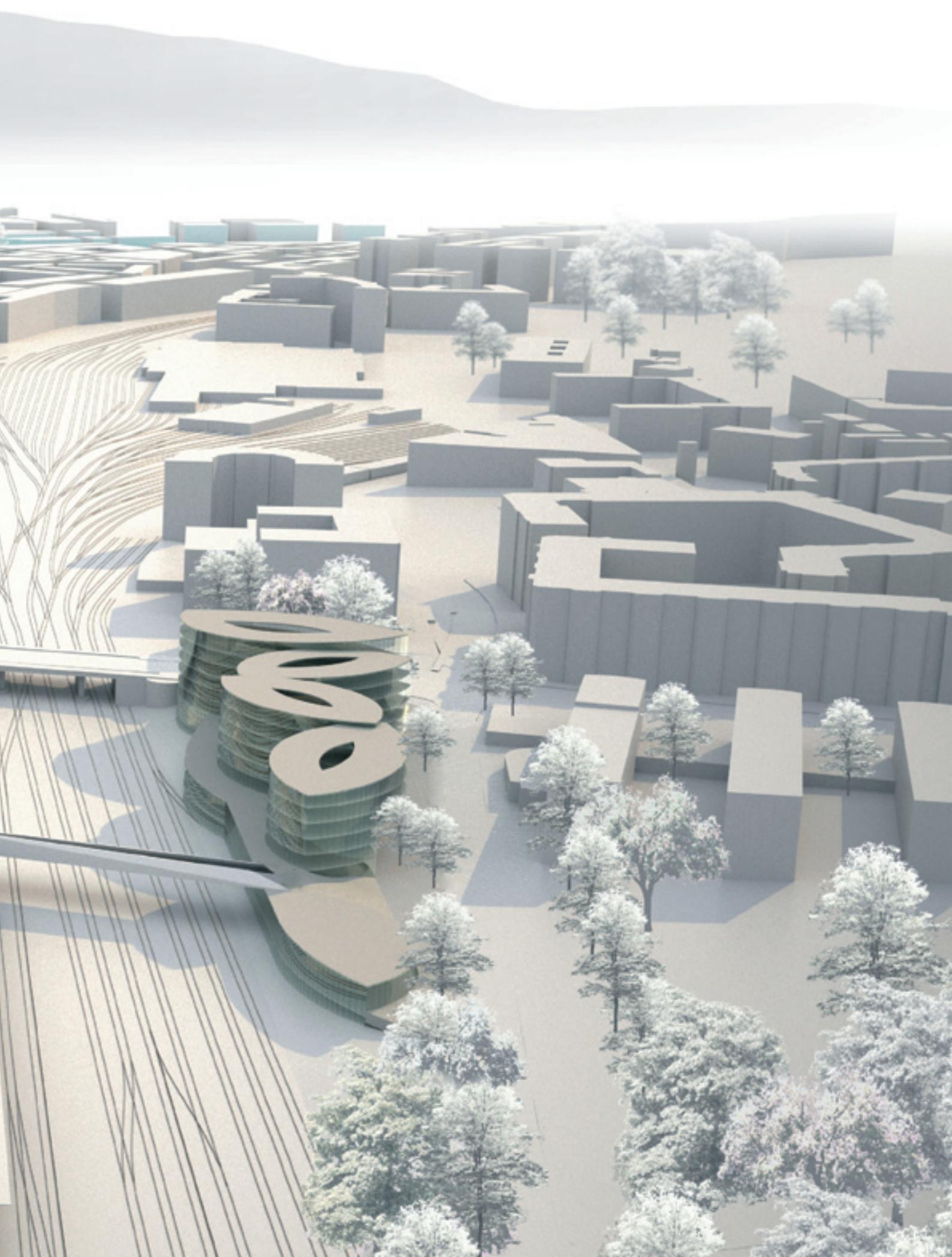
Il faut écouter aussi la mise en garde de Monsieur l'Ambassadeur Martinelli qui insiste sur l'importance des enjeux de la Genève internationale pour la Suisse en général et Genève en particulier. Car les autres pays ne s'y trompent pas et la concurrence de villes comme Vienne ou Barcelone est de plus en plus forte.

Pour Madame la Maire Sandrine Salerno, le renforcement des liens entre la communauté internationale et le citoyen lambda permettra à tous de vivre pleinement l'enthousiasmante réalité

d'être au cœur d'une ville où le monde de demain se pense, se dessine et se construit. Le contexte de crise économique que nous connaissons aujourd'hui ne doit pas créer un écran de fumée entre ces différentes populations.

On le voit, le chantier est complexe et nos associations professionnelles se doivent d'y participer pleinement. Continuer à surprendre avec une attractivité de qualité est une priorité incontournable pour la Genève internationale car comme l'ont évoqué tous les acteurs interviewés dans ce dossier, rien n'est jamais acquis !





Le développement du projet PAV est l'un des enjeux majeurs du canton de Genève pour les années à venir. Suite au dossier dans le précédent numéro, la rédaction a proposé à la direction du projet PAV une chronique régulière sur ce morceau de territoire en devenir.

PAV

Chronique du projet Praille Acacias Vernets



L'équipe en place poursuit les différentes études sectorielles et thématiques nécessaires à l'établissement des outils d'aménagement qui encadreront la mutation de ce quartier. Bientôt complétée de trois nouveaux collaborateurs, dont un(e) chargé(e) de communication, elle mène en parallèle les réflexions sur les aspects fonciers et économiques liés à la prise en compte des entreprises en place. La mise en œuvre d'un plan de communication orienté vers le grand public a commencé l'été passé. Diverses manifestations (promenades thématiques dans le PAV avec l'association La Libellule, entraînement à la course de l'Escalade, présentation publique) ont ainsi été organisées afin d'entrer en contact avec la population pour expliquer les démarches en cours. Une exposition publique a été présentée en janvier 2011, accompagnée de la première parution du «Journal du PAV».

Le projet de loi de déclassement, qui doit donner un signal clair de cet ambitieux programme de renouvellement urbain, a reçu fin 2010 les préavis favorables des communes de Lancy, Carouge et Genève. Le Grand Conseil en a été saisi en janvier 2011.

Rappelons que ce projet de loi intègre les éléments de l'accord politique trouvé en mars 2010, soit l'engagement à réaliser un nouveau logement pour tout nouvel emploi, ainsi que la répartition entre les différents types de logements sur les parcelles en mains publiques – tous des logements à louer, la PPE étant réservée aux 18 % de parcelles privées. La part de ces dernières pourrait augmenter dans le temps grâce à la possibilité d'échanges avec des terrains situés hors PAV, sur lesquels l'exigence de LUP serait alors reportée.

Une fois cette loi en vigueur, des réalisations conformes à l'objectif d'un véritable centre urbain dense et mixte pourront commencer, pour la majeure partie en conformité avec des PLQPAV qui devront être préalablement validés, mais aussi, en amont de tout PLQPAV et pour les zones de développement (partout sauf à l'Etoile), à travers des concours d'architecture SIA, dont le cahier des charges aura été approuvé par les services de l'Etat et sur consultation de la commune concernée.

Des concours portant sur différents types de logements, sur des hôtels d'entreprises ou sur des programmes mixtes seront lan-

cés dès 2011, ce qui permettra d'impliquer largement les milieux professionnels dans l'amorce de la concrétisation du renouvellement urbain et de fixer les exigences qualitatives pour l'ensemble du quartier. Pour cadrer ces concours, un certain nombre de règles communes doivent être préalablement fixées, notamment en ce qui concerne l'épannelage, la répartition des affectations et des densités, la mobilité, les mesures environnementales ou encore la cohérence des espaces publics. L'ensemble de ces éléments déterminants qui relèvent du «bien public» est par ailleurs destiné à constituer l'essentiel du Plan Directeur de Quartier PAV (PDQ-PAV), qui doit être réalisé dans un délai de deux ans après l'entrée en vigueur du projet de loi.

L'étude «espaces publics & mobilité» se poursuit sous forme d'accompagnement à la maîtrise d'ouvrage dans les études d'urbanisme menées secteur par secteur, avec un accent mis actuellement sur les questions de mobilité, déterminantes pour l'avenir du quartier.

La deuxième phase du mandat d'études parallèles sur Acacias a démarré en octobre 2010. Les trois équipes mandataires choisies sur appel d'offre international (KCAP, Arbane, Manzoni & Schmidig), procèdent actuellement à des zooms permettant d'affiner les règles de répartition des densités et affectations, les coupes types sur les voiries, la faisabilité de la remise à ciel ouvert de l'Aire ou encore les modes d'évolution des grandes parcelles d'origine industrielle, en dialogue avec les acteurs privés.

Ces approfondissements seront synthétisés au printemps 2011 en une image directrice pour l'ensemble des Acacias, image qui sera déclinée en un PLQPAV pour chacun des trois secteurs d'ici à la fin de l'année prochaine. Un groupe de suivi constitué de représentants des directions et des services cantonaux et communaux et de MM. Jo Coenen et Marcel Meili, experts extérieurs, accompagne ces études.

Le développement du secteur sud, intrinsèquement lié à l'évolution des infrastructures ferroviaires, est approché par le développement de scénarios de mutation du rail. Ces scénarios sont étudiés



*Deuxième phase
du mandat
d'études parallèles
sur les Acacias.*

**VOUS ÊTES CURIEUX DE NATURE?
DECOUVREZ LA NATURE DU PAV!**

DÉPARTEMENT D'URBAIN
Parking des Verrines
écoquartier Etoile et Riveal

Rue de l'Orme sur le parking des Verrines devant le bâtiment administratif de la cassine des Verrines jusqu'au square des Rives, puis pour le quartier jusqu'à la place de l'Orme jusqu'à la rue Alexandre Gouard.

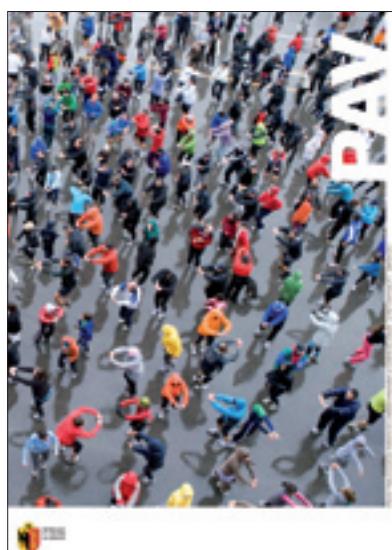
MI-PARC

PARKING DES VERRINES

MI-PARC
Rue de l'Orme, Rue de l'Industrie devant MI-PARC jusqu'à la rue Alexandre Gouard, Rue de l'Industrie et la Rue Riveal et la Rue de l'Orme (Bergigny).

ARRIVÉE 2030
Rue Bergigny

PROJET PAV



Plus d'informations sur le projet PAV:
<http://etat.geneve.ch/pav>

par Roger Diener en fonction de leurs impacts urbanistiques et des conditions de leur réalisation. Ces dernières sont examinées en étroite concertation avec les acteurs fonciers principaux, parmi lesquels la Migros et les CFF. L'enjeu: pouvoir intégrer une plate-forme logistique indispensable au cœur de l'agglomération, tout en permettant la réalisation de la « coulée verte » et des quartiers de logements prévus.

L'image directrice de l'Etoile passe pour le moment par l'étude de sept « chantiers » complémentaires, allant de l'étude de la mobilité aux grands équipements publics pouvant animer les pieds des tours, en passant par les questions foncières et économiques propres à la grande densité, ou par la mise en cohérence des projets voisins (CEVA, SOVALP, Ports-Francs et Etoile), développés jusqu'ici de façon très autonome. L'un des « chantiers » concerne la réflexion sur les espaces publics de l'Etoile, à étudier dans un périmètre élargi allant de la colline de Lancy à l'Arve, des quartiers futurs de SOVALP à la ville existante, à l'emplacement d'une des branches de la « Croix paysagère » qui structure le développement urbain.

Les premières manifestations conçues dans le cadre de la démarche Art'in PAV ont été mises en route à l'automne 2010 et seront présentées au public en mai 2011. Dans ce cadre, la Terrasse du Troc démarre sur cette portion clé du territoire une des premières actions destinées à faire naître une identité partagée du futur quartier au travers d'actions artistiques et événementielles. Des artistes locaux interviendront avec les enfants des écoles du quartier et leurs parents pour illustrer les désirs d'espaces des habitants à partir de leur pratique des espaces publics. Les résultats de cette démarche seront versés au cahier des charges d'un concours sur les espaces publics de l'Etoile qui devrait démarrer cet automne sur la base de l'image directrice développée d'ici là par Bertram Ernst. Les acteurs professionnels locaux contribueront, là encore, à façonner l'image directrice de ce futur quartier, pour en faire un lieu de vie multiple, contemporain et inscrit dans le territoire.

Pascale Lorenz, Directrice du projet PAV

Conférences « Habiter le patrimoine »

Grands domaines

L'Office du patrimoine et des sites inaugure un cycle de trois conférences pour réfléchir sur la façon d'habiter le patrimoine.

Ces rencontres auront pour thèmes les grands domaines (2011), l'habitat urbain (2012) et les combles et surélévations (2013).

Habiter aujourd'hui une maison de maître nécessite un certain nombre d'adaptations aux normes de confort actuelles, en matière de sanitaire, de chauffage, d'isolation thermique, d'éclairage. De plus, la vie moderne dans un grand domaine n'est plus liée, dans la majorité des cas, à une activité agricole. Par conséquent, leurs dépendances offrent un cadre de choix tant pour l'habitat que pour de nouvelles activités artistiques, culturelles, récréatives. L'enjeu des projets présentés est de requalifier des espaces possédant de grandes qualités constructives et spatiales sans les dénaturer. S'appuyer sur l'existant sans le cacher, en le détournant de sa fonction première, de façon à l'adapter à un nouvel usage.

Christine Amsler



© T.JANTSCHER

Habiter le patrimoine Grands domaines Jeudi 7 avril 2011, 18h45, Les salons, 6 rue Bartholoni, Genève

Vivre dans un grand domaine

> Christine Amsler, historienne de l'architecture

Transformation du Château de Tournay à Pregny

> Alden Miranda, architecte (bureau MVT)

Transformation d'une dépendance rurale en salle de fêtes et de musique dans la propriété de la Gara, à Jussy;

restauration de la propriété Masset à Genève

> Verena Best-Mast, architecte

Transformation d'une dépendance rurale en atelier d'artiste à Landecy

> Charles Pictet, architecte

Pour tout renseignement complémentaire :

DCTI / Office du patrimoine et des sites

Service monuments et des sites : www.ge.ch/patrimoine

Téléphone : +41 (0) 22 327 45 32

Ci-dessus : atelier d'artiste à Landecy

A gauche : Château de Tournay à Pregny

Ci-dessous : propriété de la Gara à Jussy





Genève a son Architecte cantonal

Nommé par le Conseil d'Etat, Francesco Della Casa occupera ce poste dès le mois de mai 2011.
Interface reviendra dans un prochain numéro sur cette nomination, ainsi que sur l'importance et les enjeux de cette fonction, inoccupée depuis 1996.

NEWS

Site web FAI Concours SIA

Quelques exemples des 28 concours SIA disponibles sur: www.fai-ge.ch

- | | |
|---|--|
| 2007 - Conservatoire et jardin botanique | 2009 - VGE - Nouvelle Comédie |
| 2007 - VGE - Musée d'Ethnographie | 2009 - DIV - Eco quartier Jonction |
| 2007 - IHEID - Maison de la Paix | 2009 - VGE - Ecole des Crochettes |
| 2007 - HBM - Logements Fontenette | 2010 - VGE - Logements Louis-Favre |
| 2008 - Veyrier - Grand Salève | 2010 - FTI - Centre Biotechnologique |
| 2008 - OMC - Extension William Rappard | 2010 - VGE - CEVA, Espaces publics |
| 2008 - FCU - Extension Cité Universitaire | 2010 - FOND - Petite Boissière, logement |



FAU

La fondation Architectes de l'Urgence se dote d'une branche Suisse

Créée en France il y a dix ans, la fondation Architectes de l'Urgence (FAU) est une organisation non gouvernementale qui apporte aide et assistance technique aux populations victimes de catastrophes naturelles, technologiques ou humaines. Elle intervient également dans des actions de développement à plus long terme, dans les domaines de la reconstruction, de l'aide aux réfugiés et de la formation.

Le pilotage des actions de la fondation est effectué depuis la France, sous la présidence de Patrick Coulombel. Mais Architectes de l'Urgence est désormais dotée d'une branche suisse installée à Genève. Présidée par l'architecte Jean-Pierre Stefani, la FAU Suisse a trois missions principales.

La première est d'exercer une relation permanente avec les grands organismes internationaux et, notamment, les acteurs de l'urgence humanitaire qui font partie des interlocuteurs habituels de la fondation. La plupart des grands organismes humanitaires ont leur siège ou une forte représentation à Genève, et la coordination avec ces institutions sera ainsi facilitée et plus efficace.

La deuxième mission consiste à rechercher des fonds auprès du secteur public international et du secteur privé. Genève est une plaque tournante dans ces deux domaines, et la forte implantation du président de la FAU pour la Suisse dans les milieux internationaux et dans le monde de l'humanitaire doit faciliter les contacts indispensables.

La troisième mission concerne le recrutement international et la gestion de volontaires architectes, ingénieurs ou administrateurs. Le développement des missions confiées à la fondation Architectes de l'Urgence nécessite en effet une internationalisation de plus en plus importante des responsables envoyés sur les différents théâtres d'opérations.

Pour tout renseignement concernant FAU Suisse
 Par téléphone: + 41 (0) 22 791 60 89

Par email: info@archi-urgent.ch
jpstefani@archi-urgent.ch
djaud@archi-urgent.ch

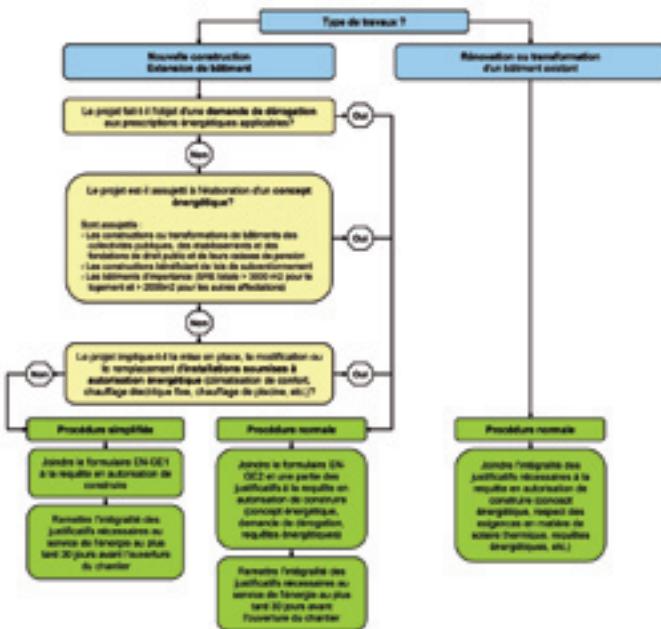
FAU siège principal: Paris, Tour Maine-Montparnasse
 Centre logistique: Amiens (Picardie). La fondation dispose également de bureaux au Canada et en Australie.

ZOOM SUR

Genève dispose depuis le 5 août 2010 d'une nouvelle loi sur l'énergie. Ce texte permet d'accompagner la mise en œuvre d'une politique énergétique novatrice, basée sur les principes de la société à 2000 watts sans nucléaire. L'entrée en vigueur de cette nouvelle législation implique d'importants changements pour les architectes et ingénieurs genevois. Ces modifications visent notamment une simplification des procédures, tant au niveau des délais de remise des justificatifs que du nombre de signatures requises.

Simplification des procédures

Le parc immobilier au cœur de la nouvelle loi



La consommation énergétique des bâtiments – principalement constituée de mazout et de gaz – représente environ 50 % de l'énergie totale utilisée dans le canton. C'est pourquoi la loi sur l'énergie impose de nouvelles procédures en matière d'autorisations énergétiques (voir schéma), ainsi que des exigences renforcées dans les domaines de la construction et de la rénovation.

1. Toute nouvelle construction ou extension doit répondre à un standard de haute performance énergétique (HPE), soit par l'obtention du label Minergie®, soit par le respect des prescriptions prévues dans le règlement d'application de la loi.
2. Toute nouvelle toiture ou rénovation de toiture doit intégrer une installation solaire thermique permettant de couvrir au minimum 30 % des besoins d'eau chaude sanitaire du bâtiment.
3. Toute nouvelle construction ou intervention sur l'enveloppe thermique d'un bâtiment existant doit être accompagnée par la remise d'un indice de dépense de chaleur admissible (qui servira de référence pour le suivi énergétique du bâtiment).
4. Toute installation de chauffage de plus de 1 MW thermique (de même que tout chauffage au bois de plus de 70 kW) est assujettie à un régime d'autorisation.



© P. BELLABOSCO

sur l'énergie

La loi sur l'énergie vise par ailleurs à assurer un suivi de la consommation globale du parc immobilier, via l'indice de dépense de chaleur (IDC). Le calcul de l'IDC est désormais obligatoire pour tous les bâtiments chauffés du canton, alors qu'il ne l'était jusqu'à là que pour les bâtiments comptant plus de cinq preneurs de chaleur et construits avant 1993. A terme, cet indice permettra d'identifier les bâtiments les moins performants en vue de leur assainissement.

Afin d'accroître l'efficacité énergétique du parc immobilier, différentes subventions fédérales et cantonales sont proposées aux propriétaires. Ces subventions, regroupées au sein du programme ChèqueBâtimentEnergie, visent non seulement l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, mais aussi les audits énergétiques, ou le recours à des sources d'énergie renouvelables. Les architectes et ingénieurs peuvent donc apporter une aide précieuse à leurs clients lors de l'élaboration des dossiers de demande de subventions.

Directive relative aux projets de construction, de rénovation ou de transformation de bâtiment > www.ge.ch/scane

Texte complet de la loi sur l'énergie (L 2.30) et de son règlement d'application (L 2.30.01) > www.ge.ch/legislation

Informations concernant le ChèqueBâtimentEnergie (CBE) > www.ge.ch/cbe ou 0800 777 100 (numéro gratuit)

Grand prix européen de l'urbanisme

Le projet d'agglomération franco-valdo-genevois primé

Co-lauréat du 8^e Grand prix européen de l'urbanisme (GPEU), le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois a été récompensé le 16 novembre 2010 à Bruxelles.

Le Grand prix européen de l'urbanisme est organisé par le Conseil européen des urbanistes. Il a vocation de distinguer les politiques urbaines, les opérations ou les projets de développement qui contribuent à améliorer la qualité de vie dans les régions urbaines et rurales en Europe.

Cette année, 28 projets étaient en lice, représentant 14 pays : la Belgique, la République Tchèque, la France et la Suisse, l'Allemagne, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Pologne, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, l'Espagne, les Pays-Bas et le Royaume-Uni.

Le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, avec sa candidature sur le thème « Genève transfrontalière : le projet urbain, fondateur d'une solidarité d'agglomération » est ainsi primé à l'échelle européenne. Ce grand prix marque une distinction forte du partenariat transfrontalier et de la démarche engagée. Le Projet d'agglomération est reconnu comme une démarche particulièrement innovante et prometteuse. Cette récompense européenne est un formidable encouragement à poursuivre le travail pour initier les premières réalisations.

Genève Agglo 2030

Le livre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois est disponible en librairie en France et en Suisse romande et alémanique.

Extrait de la préface des co-présidents du Projet d'agglomération, Mark Muller, Conseiller d'Etat de la République et canton de Genève, Étienne Blanc, Président de l'ARC syndicat mixte, député-maire de Divonne-les-Bains et Jean-Claude Mermoud, Conseiller d'Etat du canton de Vaud :

« Ce livre raconte l'invention progressive d'une agglomération transfrontalière par ses partenaires locaux. Les difficultés étaient grandes et les sceptiques nombreux. Le processus a abouti grâce à trois convergences. Notre point de départ commun a été la conviction que nous devions organiser un développement plus durable, plus respectueux des réalités économiques, sociales et environnementales du bassin transfrontalier. [...] L'ambition commune est d'améliorer la vie de nos populations : le Projet d'agglomération franco-valdo-genevois que nous conduisons veut harmoniser l'urbanisation, les réseaux de transport et l'environnement, renforcer les atouts maîtres qui sont la base de notre attractivité en Europe et dans le monde, améliorer l'accès aux services dans les domaines de la santé, de la formation, de la culture, qui font la qualité de vie réputée de notre région. »



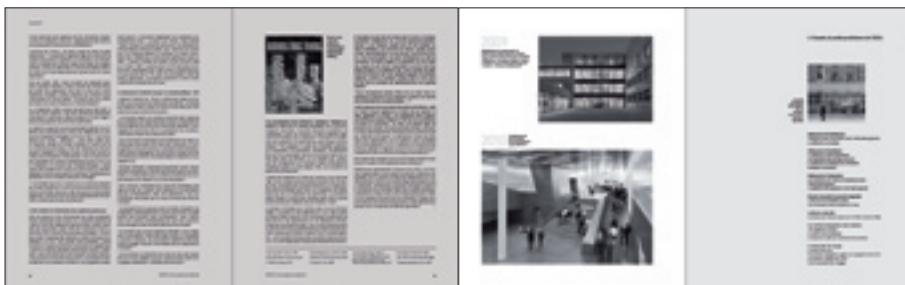
**Sous la direction de Nicole Surchat Vial
Frédéric Bessat et Pascale Roulet,
co-chefs du Projet d'agglomération**

**Textes de Richard Quincerot,
Michèle Tranda-Pittion et Christoph Loetscher**

**> Toute l'information sur le Projet d'agglo 2030 :
www.projet-agglo.org**

Le prix AGA pour les dessinateurs du CFC Architecture a été attribué à M. Jean-Philippe Tournigand.

Le prix AGA pour le diplôme HEPIA d'architecte a été attribué à M. Guillaume Hernach.



1922 – 2010

«Une compression architecturale», signé par l'historien Armand Brulhart, est une suite donnée à un premier texte réalisé en 1997 pour le 75^e anniversaire de l'AGA, sous la présidence de Jean-Pierre Ortis. En 2010, mandaté par la présidente Bénédicte Montant, l'auteur a actualisé son étude. Plus que d'une somme ou que d'une célébration, il s'agit d'une chronique critique qui accompagnera l'Association jusqu'à son centième anniversaire.

Cet ouvrage, gageons-le, intéressera tout autant le citoyen ou l'étudiant attentifs à l'histoire de leur ville, que les membres de nos associations professionnelles.



1922-2010
Une compression architecturale
Armand Brulhart

Vernissage le samedi 5 mars, 11h-13h
à la librairie d'architecture, Halles de l'île, Genève

En vente à la librairie d'architecture
ou sur commande à: info@aga-ge.ch

**LI-
VRE**

**ASSO
-CIA
-TIONS**

Spécificités des formations

Un partenariat privé-public à rediscuter

Les EPF accueillent des étudiants en architecture par centaines.

Doit-on s'en réjouir?

Mais comment évoluent les autres filières de formation?

La dévalorisation des métiers de techniciens du bâtiment ainsi que l'avènement des accords de Bologne ont conduit les HES à promouvoir leurs diplômes au rang de Master. Ces diplômes d'architectes et d'ingénieurs, dont le niveau ne concurrence aucunement ceux des EPF, comblent pourtant tout un pan du métier qui était le terrain même des Technicum d'alors.

Loin d'être sentimentaux et nostalgiques, les architectes et ingénieurs se trouvent aujourd'hui dans une situation où les différentes spécificités de leurs professions sont de moins en moins représentées dans les écoles. Ce constat, valable d'ailleurs dans la plupart des cantons suisses, est préoccupant.

En effet, il incombe dorénavant aux privés de former leurs équipes dans les domaines techniques, mais à quel coût?

Si la qualité passe d'abord par une réflexion et une formation académique, sa mise en œuvre est tout aussi importante et le besoin de collaborateurs dans ces domaines fait actuellement défaut.

La SIA se réjouit du travail de la commission Ecole et Formation et soutient les actions qui tendent à entretenir le dialogue entre les écoles et les milieux professionnels et ce, à tous niveaux, pour qu'à l'avenir les formations soient calibrées également sur les besoins des différents milieux professionnels.

François Dulong,
Président de la SIA Genève

sia

Plage des Eaux-Vives: OUI !

La section genevoise de la FAS prend position

BSA
FAS
FAS

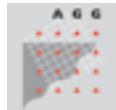
Depuis plusieurs mois, un grand projet a été présenté dans la presse pour l'aménagement d'une nouvelle plage publique dans le prolongement des parcs de La Grange et des Eaux-Vives. Un projet reconnu d'intérêt général et voté à l'unanimité par le Grand Conseil en décembre 2009.

Ce projet de grande qualité permettra d'améliorer l'accès au lac pour l'ensemble de la population de Genève. Dès les premières phases d'étude, il a rencontré l'enthousiasme de la majorité des personnes consultées. Ceci tient sans doute notamment à son élaboration, qui a pris soigneusement en compte tous les paramètres, historiques, culturels, paysagers et environnementaux, mais aussi hydrauliques, liés à la dynamique des courants du lac.

Ce dossier est actuellement en traitement au sein de l'administration genevoise en vue de l'obtention d'une autorisation de construire. Parallèlement, certains groupements de protection de la nature et de protection du patrimoine s'opposent, et tentent de faire échouer ce projet qui a pourtant reçu des préavis favorables sur la quasi-totalité des aspects analysés.

Devant cet état de fait, où la voix d'une minorité risque de mettre en péril un processus entamé dans l'intérêt du plus grand nombre, la Fédération des Architectes Suisses de Genève (FAS) a décidé en assemblée de faire entendre collectivement sa voix à travers trois réflexions.

Pour la FAS, Charles Pictet, Président



Géomètres et géomaticiens Faites votre cinéma

La Direction fédérale des mensurations cadastrales a ouvert cet été les portes virtuelles du «cinéma cadastre» sur son portail officiel.

Il s'agit de rassembler sur le site www.cadastre.ch les divers courts-métrages ou documentaires à vocation pédagogique, destinés à mieux faire connaître aux jeunes et au grand public la mensuration officielle et les activités variées de la profession de géomètre et géomaticien. Mission est dès lors donnée aux acteurs de la profession de nourrir cet espace d'expression ludique.

P.-Y.H.

<http://www.cadastre.ch/internet/cadastre/fr/home/docu/cinema.html>



ARCHIGRAPHIE.CH

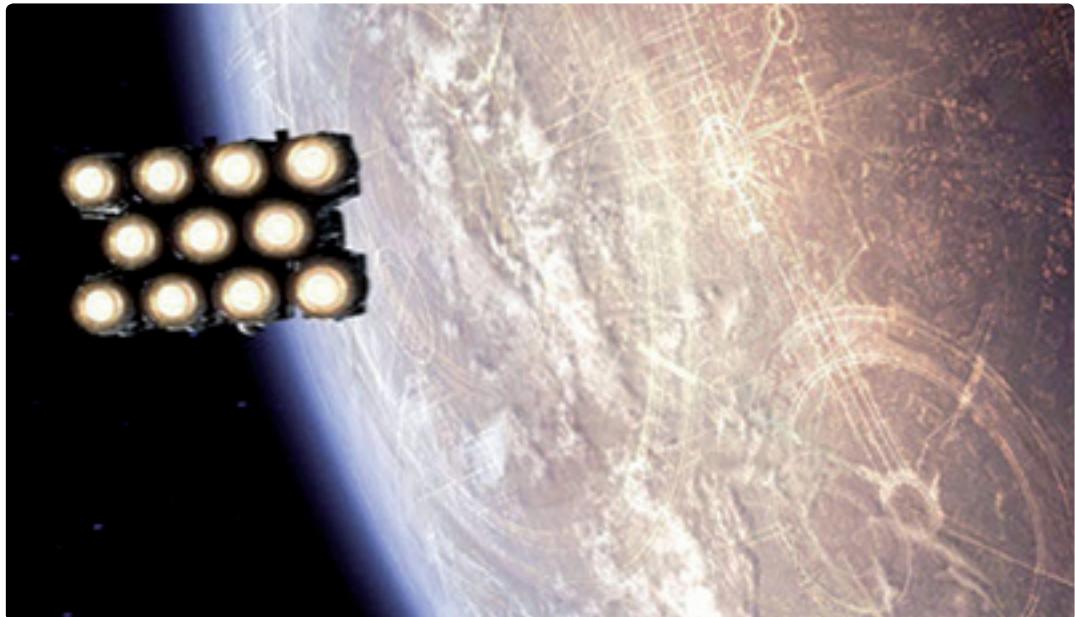
Trois raisons de dire «oui»

1 – Genève fait face à de grands enjeux de planification avec notamment la construction prochaine du secteur Praille Acacias Vernets (PAV). Avec la densification de la ville et l'élargissement de sa population urbaine, le lac forme la contrepartie spatiale naturelle et nécessaire à la vie urbaine. C'est l'espace public le plus évident de Genève; le vide autour duquel s'organise le plein.

2 – En s'opposant à ce type de développement, les opposants qui évoquent des arguments de «préservation des milieux naturels» et de «conservation du patrimoine», font l'économie d'une réflexion prospective en prenant un état de fait transitoire pour un aboutissement. Or la ville est un artefact en permanente mutation, et au cours des siècles, les rives du lac ont été l'objet de multiples modifications. L'image que nous en avons héritée, aussi belle soit-elle, n'est pas pour autant un carcan indéformable. Il existe un potentiel d'amélioration.

3 – Le projet de plage publique des Eaux-Vives sera l'un des éléments déclencheurs d'une pensée renouvelée de la ville, et le moteur de nouvelles pratiques sociales. Genève est une ville très ancienne car depuis toujours, son site a donné envie aux hommes de s'y organiser en communauté. Aujourd'hui, cette envie naturelle est sans cesse abîmée par des oppositions stériles. Les genevois ont le droit d'être fiers de leur ville, de profiter ensemble de ce qu'elle a à donner et, comme autrefois, de continuer à s'installer dans son site afin d'y créer les infrastructures dont ils ont besoin pour l'harmonie de la vie en communauté.

**Plus d'informations sur
les associations membres de la FAI
sur le site: www.fai-ge.ch**



Utopia

Où lorsque l'imagination tourne à plein régime

Selon la définition qu'en donnait récemment le théoricien américain Fredric Jameson, l'Utopie est une enclave dans et de la réalité. Jameson s'y connaît en utopie puisqu'il est à l'origine du livre de référence autour de l'anti-utopie par excellence écrit en 1991: *le Postmodernisme*.

Une couche de papier à cigarettes distingue les deux.

Si les utopies sont des enclaves, les anti-utopies sont des monstres fascinants qui amplifient jusqu'au paradoxe le monde technicisé d'aujourd'hui. Ils sont portés par un certain goût pour l'ironie et le sarcasme, comme cela fut le cas, dans les années 50-60, pour Superstudio ou Archigram dont les propositions étaient un hymne à la mort de la ville traditionnelle et le pendant ironique des revendications plus sérieuses de la pensée de mai 68. Car les utopistes, eux, se prennent au sérieux. Ils partent de réalités mises en péril par le trend majoritaire des sociétés, et transforment ce mode de vie minoritaire en un système totalisant. L'U-topie, selon l'inventeur du terme Thomas More, est un non-lieu, une île détachée du continent de la réalité. En proposant des dispositifs architecturaux et urbains tendant vers des lieux de bonheur, l'Utopie s'affranchit donc d'une part de réalité pour explorer de nouveaux lieux illustrant une forme de société parfaite. Pourtant, pour avoir prise sur la réalité, cette Utopie a besoin de développer non seulement de nouvelles règles, mais aussi de nouveaux modèles esthétiques, ce qui explique le succès de la science-fiction encore aujourd'hui : culture futuriste à mi-chemin entre une esthétique machiniste et une condition existentielle nouvelle. Si aujourd'hui les questions environnementales commencent à avoir de l'emprise sur le grand public, c'est que le discours abscons des scientifiques fait image et nourrit un imaginaire d'éco-fiction. On commence alors à envisager d'autres modes de vie possibles, en ville, et à la campagne, que véhiculent de façon toujours plus insistantes les magazines grand public.

On ne parle jamais autant d'Utopie qu'en période de crise, lorsque le poids de la réalité semble l'emporter sur tout le reste. Le nouveau cycle de conférences de la Maison de l'architecture fait donc le pari d'une critique du présent à travers des postures radicales voire totalement décalées. Récemment, parmi les principaux acteurs contemporains, on trouve des concepteurs qui se sont formés au contact étroit de l'utopie et qui travaillent autour d'un imaginaire collectif capable de modifier nos conditions de vie actuelles.

Le cycle qui a débuté en novembre avec la conférence de François Charbonnet du jeune bureau romand Made in, s'est poursuivi en décembre avec Winy Maas du bureau hollandais MVDR et en janvier avec l'historienne Dominique Rouillard.

La prochaine conférence sera le vendredi 4 mars : **Lene Tranberg** viendra parler de l'« architecture de grande échelle ». Cet architecte de Copenhague a gagné en importance après le tournant du millénaire, avec un certain nombre de bâtiments de grande envergure, parmi lesquels la résidence pour étudiants « Tietgenkollegiet » et le « Royal Danish Playhouse ».

Puis le jeudi 9 juin : bureau d'architectes **Christ & Gantenbein**. Bureau bâlois créé en 1998, lauréat de nombreux concours en Suisse et à l'étranger, dont notamment le Landesmuseum à Zurich (2002) et le Kunstmuseum de Bâle (2009).

La saison 2010-2011 se terminera avec une conférence de **William F. Baker** l'un des partenaires au sein du bureau d'ingénieurs Skidmore, Owings & Merrill et l'architecte danois **Bjarke Ingels** dont les projets ambitionnent de « poétiser la vie citadine ». Ces deux dates restant à confirmer, nous vous invitons à visiter le site de la Maison de l'architecture pour obtenir toutes les informations en temps voulu.

Pour la MA, Paolo Amaldi

> Toutes les infos sur le cycle Utopia : www.ma-ge.ch



DIRECTEUR GENERAL

VICE-DIRECTEUR



f a i

Fédération des associations
d'architectes et d'ingénieurs
de Genève

Case Postale 5278
CH 1211 Genève 11
+41 (0) 22 715 34 02
interface@fai-ge.ch
www.fai-ge.ch